



Bulletin Municipal



2020

SOMMAIRE

- 4 ZOOM SUR...
- 6 COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL,
COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS
- 8 DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 22 COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- 23 BUDGET PRIMITIF 2020
- 24 RÉALISATIONS 2020
- 26 INFORMATIONS DIVERSES
- 30 ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE
- 36 ANNUAIRE
- 38 TARIF DES LOCATIONS
- 39 PLAN DE LA COMMUNE

Bulletin Municipal 2020

Préparé et distribué par la
Commission Bulletin Municipal
& Communication

Directeur de publication
Philippe Laborde

Imprimé par
Studio Waaz - Mars 2021
Tirage à 310 exemplaires

Crédits photos :
Mairie d'Estibeaux
C.C. Pays d'Orthe et Arrigans
Amicale Laïque d'Estibeaux
Basket Arrigans
Club "Lous Hardits" d'Estibeaux
Comité des Fêtes
UNC section Arrigans

Election du Maire, le 27 mai 2020



LE MOT DU MAIRE

Chères estibeaussaises, chers estibeaussais,

Une année 2020 bien particulière vient de se terminer.

Mme BÉROT, au service de notre collectivité depuis 31 ans, 6 ans conseillère municipale et 25 ans Maire, a décidé de mettre un terme à sa fonction d'élue.

Je ne saurais comment la remercier pour son investissement, sa volonté, son énergie et sa motivation tout au long de ces années.

Après maintes réflexions, j'ai décidé de relever le défi en prenant la tête de liste, soutenu par huit conseillères et conseillers sortants qui souhaitaient poursuivre l'action municipale. Six nouveaux candidats nous ont rejoints et je les en remercie. Dès le premier tour des élections municipales, vous m'avez accordé votre confiance ainsi qu'à toute l'équipe et je vous en suis reconnaissant. La tâche que vous m'avez confiée est grande mais la motivation est là. Bien entouré de mes adjoints et de tout le conseil municipal, nous nous efforcerons de porter des projets et de gérer efficacement notre commune en toute transparence et équité. Nous souhaitons œuvrer en restant à votre écoute et dans le respect de tous.

Nous traversons une terrible période de crise sanitaire due à la COVID-19 qui perturbe notre vie de tous les jours. Le premier confinement est entré en vigueur deux jours après les élections municipales. De ce fait, l'installation du nouveau conseil municipal n'a eu lieu que le 27 mai 2020. Tout de suite au travail, nous avons dû appliquer les différents protocoles sanitaires imposés par l'Etat : école, cantine, garderie, salle polyvalente...

Nous avons concrétisé le demi poste supplémentaire au secrétariat de mairie par le recrutement de Mme GRACIA suite au départ de Mme IVARS. Nous avons réalisé les branchements au réseau d'assainissement collectif de tous les bâtiments et logements communaux. A la salle des sports, nous avons procédé à la réfection du mur extérieur côté cour de récréation et à l'installation d'un point d'eau chaude. Des travaux de voirie ont également été accomplis.

Depuis le 24 août 2020, le PLUi Orthe et Arrigans est notre nouveau document d'urbanisme. Il nous apporte 4,5 Ha à lotir plus quelques terrains issus de la carte communale (dents creuses).

Pour 2021, nous avons étudié la rénovation des écoles : les sols des classes, les avant-toits et les peintures du préau. Ces travaux seront réalisés l'été prochain.

L'étude pour la construction d'un local technique est en cours. Nous espérons que les travaux puissent débuter dans le courant du 2^{ème} semestre. Nous nous sommes portés acquéreurs d'un terrain qui permettra un meilleur aménagement de notre projet.

Cette année, la fibre optique devrait arriver dans chaque foyer d'Estibeaux.

Nous poursuivons l'entretien courant des bâtiments et de la voirie.

Notre rôle d'élue ne se limite pas à la commune car il doit aussi contribuer au bon fonctionnement de la communauté de communes. Celle-ci a de plus en plus de compétences qui un jour peuvent nous concerner toutes et tous.

Je veux saluer notre personnel qui est resté mobilisé tout au long de l'année malgré les différentes contraintes sanitaires permettant ainsi d'assurer la continuité du service public.

Je n'oublie pas les différentes associations, aujourd'hui en sommeil. Je ne doute pas que le moment venu elles seront présentes, pleines d'enthousiasme et de dynamisme pour animer la vie de notre village.

Je conclurai en vous souhaitant du courage et beaucoup de patience en ces moments de privation de liberté.

Je fais vœu que nous soyons forts face aux difficultés d'aujourd'hui afin que demain soit construit grâce à notre solidarité, notre volonté, notre persévérance et notre confiance.

Philippe LABORDE, Maire d'Estibeaux



Zoom sur...

UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

Le dimanche 26 janvier 2020, à l'occasion des vœux de la municipalité aux estibeaussais, Mme le Maire a remercié Anne-Marie DAMESTOY pour ses années de service au sein de la commune. Elle a ensuite présenté son remplaçant, David MALLET ainsi que Christine IVARS, nouvelle secrétaire de mairie.



GUIDE DES SERVICES

Cette année, votre bulletin municipal est accompagné de 2 publications de la CCPOA, Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :

- ♦ le magazine "Ma Communauté #5 - Janvier 2021" : un numéro spécial sur le soutien à l'emploi et l'implantation d'entreprises avec notamment l'installation de PATATAM sur notre territoire.
- ♦ le nouveau guide pratique de la CCPOA "Vivre en Pays d'Orthe et Arrigans" pour tout savoir sur la collectivité et les services qu'elle propose, de l'accueil de vos enfants au portage des repas, en passant par la culture, les aides à la création d'entreprise, le transport, la facilitation de vos démarches administratives ou encore l'accès aux nouvelles technologies...



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Adam, Léon, Jean-Luc BREAUD
- Lola, Patricia, Arlette DUMORA
- Apolline ERRATXOU
- Emy LARTIGAU
- Tessa, Françoise, Monique MORVILLIER TRATZ
- Mahé NOUGARO
- Mylann, Noël, Raymond, Simon SALLABERRY

DÉCÈS

- Dominique CARDINAL, née COULANGE
- Denise DESTIZONS, née LAMARQUE
- Marcel DESTIZONS
- Denise DUCASSE, née LAFAURIE
- Rodolphe, René-Michel, Alain LACOUR
- Patrick LAMARQUE

MARIAGES

- Marie-Paule, Gilberte VELUIRE et Christian, Louis CASTELAIN
- Marie-Claire, Jeanne, Colette PETIT et Patrick, Roger, Antoine GAUDET
- Eliane POPULUS et Patrick NOUGARO

INTERVIEW

3 QUESTIONS A NOTRE NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE, ISABELLE GRACIA

Suite au départ de Christine IVARS début juillet, après avoir trouvé un emploi à temps plein dans une autre collectivité, Isabelle GRACIA a rejoint le secrétariat de mairie courant juillet pour occuper un demi-poste (20h). Elle a été titularisée au 1^{er} janvier 2021.



Isabelle, quel est ton parcours professionnel ?

J'ai débuté en Normandie, d'où je suis originaire, à L'Union des Usagers du Port de Rouen. En 1995, après une mutation de mon mari, nous sommes arrivés en Savoie. J'ai travaillé à l'Ordre Départemental des Médecins de Savoie. En 2002, je suis rentrée dans la fonction publique en tant qu'assistante funéraire aux Pompes Funèbres Municipales de Chambéry, puis en 2009 aux services Élections/Population.

De Chambéry à Estibeaux, l'écart n'est pas trop important ?

Effectivement, l'écart est important et la route est longue. Nous avons profité du départ à la retraite de mon mari pour franchir le pas et nous rapprocher de notre fille qui habite Bayonne depuis quelques années. Si la neige nous manque parfois, sortir les pelles à neige à 4 heures du matin avant de partir travailler, ça non. Pour la petite histoire, nous sommes arrivés avec les pelles à neige !!!!

Qu'apprécies-tu le plus dans les tâches qui te sont confiées ?

Ce qui me plaît, c'est que mes tâches sont vraiment diversifiées et je ne sais jamais ce qui m'attend quand j'arrive le matin. Je peux passer de l'urbanisme à l'état-civil, faire une recherche, prendre un arrêté. J'avoue que j'avais un a priori par rapport à une petite mairie où je pensais m'ennuyer et au final, mes journées ne sont jamais assez longues. Nous sommes également beaucoup plus proches des administrés et essayons toujours de répondre rapidement à leurs attentes. Et il y a ce petit plus de convivialité quand ceux-ci frappent au carreau simplement pour dire un petit bonjour ou klaxonnent en passant devant la mairie.

Composition du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL



Philippe LABORDE
Maire



Nelly SLOSTOWSKI
Adjointe



Franck BELLOCQ
Adjoint



Gilles LASCOSTES
Adjoint



Caroline SAINT-GERMAIN
Adjointe



Nolwenn ARAUJO
Conseillère



Sandrine BÉGU
Conseillère



Sébastien CAZEAU
Conseiller



Alain CRABOS
Conseiller



Serge FRANÇOIS
Conseiller



Bertrand LAFAYE
Conseiller



Jean-Pierre LAMARQUE
Conseiller



Isabelle MARIE
Conseillère



Aurélien NOUGARO
Conseiller



Cathy SANDRÈS
Conseillère

R : responsable / T : titulaire / S : suppléant(e)

COMMISSIONS MUNICIPALES

BÂTIMENTS

G. LASCOSTES (R/T)
F. BELLOCQ (R/T)
P. LABORDE (T)
S. BÉGU (T)
S. CAZEAU (T)
B. LAFAYE (T)
S. FRANCOIS (T)
A. CRABOS (S)
A. NOUGARO (S)

IMPÔTS DIRECTS

P. LABORDE (T)
N. SLOSTOWSKI (T)
F. BELLOCQ (T)
G. LASCOSTES (T)
C. SAINT-GERMAIN (T)
Christian LAHITTE (T)
Francis HILLOTTE (T)

APPELS D'OFFRES

P. LABORDE (T)
N. SLOSTOWSKI (T)
F. BELLOCQ (T)
G. LASCOSTES (T)
C. SAINT-GERMAIN (T)
S. FRANCOIS (S)
I. MARIE (S)

VOIRIE

G. LASCOSTES (R/T)
P. LABORDE (T)
F. BELLOCQ (T)
B. LAFAYE (T)
S. CAZEAU (T)
N. ARAUJO (T)
S. FRANCOIS (T)
A. CRABOS (S)
J-P. LAMARQUE (S)

FINANCES / BUDGET

P. LABORDE (R/T)
N. SLOSTOWSKI (T)
F. BELLOCQ (T)
G. LASCOSTES (T)
C. SAINT-GERMAIN (T)
I. MARIE (T)
A. NOUGARO (T)
C. SANDRÈS (T)
N. ARAUJO (S)
S. CAZEAU (S)

AFFAIRES SOCIALES

N. SLOSTOWSKI (R/T)
C. SAINT-GERMAIN (R/T)
S. BÉGU (S)
I. MARIE (S)
C. SANDRÈS (S)

FÊTES / CÉRÉMONIES

F. BELLOCQ (R/T)
N. ARAUJO (T)
S. BÉGU (T)
S. CAZEAU (T)
A. CRABOS (T)
I. MARIE (T)
C. SAINT-GERMAIN (T)
C. SANDRÈS (T)
N. SLOSTOWSKI (T)

BULLETIN MUNICIPAL / COMMUNICATION

N. SLOSTOWSKI (R/T)
F. BELLOCQ (T)
C. SAINT-GERMAIN (T)
N. ARAUJO (T)
S. BÉGU (T)
I. MARIE (T)
A. NOUGARO (T)

AFFAIRES SCOLAIRES

C. SAINT-GERMAIN (R/T)
I. MARIE (T)
G. LASCOSTES (S)

PERSONNEL ÉCOLE

N. SLOSTOWSKI (R/T)
I. MARIE (T)
C. SAINT-GERMAIN (T)

PERSONNEL TECHNIQUE

P. LABORDE (R/T)
F. BELLOCQ (T)

MATÉRIEL ROULANT

S. FRANCOIS (R/T)
J-P. LAMARQUE (T)

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

N. SLOSTOWSKI (R/T)
I. MARIE (T)
F. BELLOCQ (T)
C. SAINT-GERMAIN (T)
S. BÉGU (T)
J-P. LAMARQUE (T)

DÉLÉGATIONS AUPRÈS DES SYNDICATS

SIVU DES ARRIGANS (Regroupement Scolaire)

P. LABORDE (T)
C. SAINT-GERMAIN (T)
I. MARIE (T)
N. SLOSTOWSKI (S)
C. SANDRÈS (S)
N. ARAUJO (S)

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES LUY

P. LABORDE (T / CCPOA)
S. FRANCOIS (T / communal)

SIVU DES ARRIGANS (Lac de Tastoa)

G. LASCOSTES (T)
F. BELLOCQ (T)
B. LAFAYE (S)
S. FRANCOIS (S)

SIETOM DE CHALOSSE

G. LASCOSTES (T)
N. ARAUJO (S)

SYDEC (énergie)

G. LASCOSTES (T)
F. BELLOCQ (S)

SYDEC (eau et assainissement)

F. BELLOCQ (T)
G. LASCOSTES (S)

A.L.P.I. (Agence Landaise pour l'Informatique)

C. SAINT-GERMAIN (T)
G. LASCOSTES (S)

CORRESPONDANT DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE

A. NOUGARO

CNAS - Collège des élus

N. SLOSTOWSKI

DÉLÉGATIONS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

P. LABORDE (T)
N. SLOSTOWSKI (S)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

P. LABORDE (T)
N. SLOSTOWSKI (S)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

F. BELLOCQ (T)
P. LABORDE (S)

ENVIRONNEMENT

F. BELLOCQ (T)
S. FRANCOIS (S)

TRAVAUX (VOIRIE, BÂTIMENTS)

G. LASCOSTES (T)
S. FRANCOIS (S)

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT

N. SLOSTOWSKI (T)
S. BEGU (S)

PATRIMOINE CULTURE TOURISME

I. MARIE (T)
C. SAINT-GERMAIN (S)

OFFICE DE TOURISME

C. SAINT-GERMAIN (T)
I. MARIE (S)

C.I.I.D. (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

P. LABORDE (T)
F. BELLOCQ (S)

C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

P. LABORDE (T)
N. SLOSTOWSKI (S)

COMITE TECHNIQUE & CHSCT

P. LABORDE (S)

RÉFÉRENT CIAS

Nelly SLOSTOWSKI

RÉFÉRENT FRANCE SERVICE

Philippe LABORDE

Décisions du conseil municipal

1. FINANCES

Approbation du compte administratif 2019

[20/02]

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2019 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement (excédent).....144 097.36 €
- Section d'investissement (excédent).....5 851.10 €

=> Soit un excédent global de149 948.46 €

Approbation du compte de gestion 2019

[20/02]

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion 2019 présenté par Mme ROSIERE-CRUZ, receveur municipal.

CCAS

[20/02]

Mme le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de dissoudre le CCAS d'Estibeaux à compter du 31 décembre 2019. Le Conseil d'administration s'est réuni une dernière fois le 15 février dernier afin de délibérer sur le compte administratif qui laisse apparaître un excédent de 1 074.88 €. Cet excédent sera reversé au budget de la Commune.

Indemnités de fonction des élus

[20/02]

Mme le Maire indique que l'indemnité du Maire est de droit et sans délibération fixée au maximum et qu'elle peut demander de façon expresse à ne pas en bénéficier, le Conseil Municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

Elle ajoute que s'agissant des indemnités allouées aux adjoints, le Conseil Municipal détermine librement leur montant dans la limite des taux maxima.

Considérant le choix de Mme le Maire de ne pas percevoir l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue par la loi et entendu son exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide, à compter du 1^{er} janvier 2020, de maintenir les indemnités des fonctions du Maire et des adjoints délégués, de la façon suivante :

- Maire : 31% de l'ITB FP*
- 1^{er} adjoint : 8.25% de l'ITB FP*
- 2^{ème} adjoint : 8.25% de l'ITB FP*
- 3^{ème} adjoint : 8.25% de l'ITB FP*

**Indice Brut Terminal de la Fonction Publique*

[02/06]

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de se prononcer sur les taux des indemnités de fonctions allouées aux Maire et adjoints.

Il indique que l'indemnité du Maire est de droit et sans délibération fixée au maximum et qu'il peut demander

de façon expresse à ne pas en bénéficier, le Conseil Municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

Il ajoute que s'agissant des indemnités allouées aux adjoints, le Conseil Municipal détermine librement leur montant dans la limite des taux maxima.

Considérant le choix de M. le Maire de ne pas percevoir l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue par la loi et entendu son exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide, à compter du 28 mai 2020, date de l'installation du Conseil Municipal, de maintenir les indemnités des fonctions du Maire et des adjoints délégués, de la façon suivante :

- Maire : 35.65 % de l'ITB FP*
- 1^{er} adjoint : 9.475% de l'ITB FP*
- 2^{ème} adjoint : 9.475% de l'ITB FP*
- 3^{ème} adjoint : 9.475% de l'ITB FP*
- 4^{ème} adjoint : 9.475% de l'ITB FP*

**Indice Brut Terminal de la Fonction Publique*

Taux des taxes communales

[22/06]

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de maintenir les taux des taxes communales inchangés pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe foncière bâti.....16.54 %
- Taxe foncière non bâti.....57.65 %

Affectation du résultat 2019

[20/07]

Le Conseil Municipal décide de répartir le résultat comme suit :

- Compte 001.....5 851.10 €
- Compte 1068.....73 000.00 €
- Compte 002.....71 097.36 €

Vote du budget primitif 2020

[20/07]

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2020 :

- Equilibre en section de fonctionnement...532 004.00 €
- Equilibre en section d'investissement.....117 389.00 €

Subvention voyage scolaire

[20/07]

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la COVID-19 les élèves du collège de Pouillon n'ont pas participé au voyage scolaire en Angleterre.

M. le Maire présente la demande de M^{elle} SIBERCHICOT Gaëlle qui participe à un voyage humanitaire à Cuba dans le cadre de ses études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer à M^{elle} SIBERCHICOT Gaëlle une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'aider à financer son projet de voyage humanitaire.

Décision modificative

[17/09]

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la modification budgétaire suivante dans la section d'investissement :

- 2151 (21) : Réseaux de voirie.....+ 2 500.00 €
- 2313 (23) : Agencement de terrains.....- 2 500.00 €

Taxe d'aménagement

[22/10]

La taxe d'aménagement instaurée sur la Commune d'Estibaux depuis le 1^{er} janvier 2015 est de 2.80 %
Le Conseil Municipal décide de maintenir ce taux ainsi que les exonérations en vigueur.

Appel à la solidarité aux communes de France

[22/10]

L'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes suite à la tempête Alex du 2 octobre 2020 qui les a lourdement frappé. Le Conseil Municipal décide de verser un don de 300 €

Acompte SIVU des Arrigans

[17/12]

Le SIVU des Arrigans ayant besoin de trésorerie chaque début d'année, le Conseil Municipal décide de verser un acompte sur la participation 2021 d'un montant de 20 000€.

2. BÂTIMENTS

Salle Lahaout

[02/06]

M. le Maire présente 2 devis pour la réfection de la porte des WC handicapé en pin :

- EURL Menuiserie GONTERO Ludovic.....590.40 € TTC
- EURL LEHERICY.....506.00 € TTC

Le devis de l'entreprise LEHERICY est accepté.

Salle des sports

[02/06]

Le mur de la salle des sports a été crépi par l'entreprise RIBEIRO.

[20/07]

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a accepté le devis de l'entreprise Vincent DUFAU d'un montant de 2 157.60 € TTC pour le remplacement de la porte de la chaufferie afin de ne pas retarder les travaux de réfection du mur de la salle des sports.

[17/09]

Les travaux de réfection du mur de la salle des sports ont été réalisés par l'entreprise Michel RIBEIRO pour un montant de 9 938 € TTC. A finaliser, les tours de porte à crépir et il reste donc à payer 547 € TTC.

L'entreprise Vincent DUFAU doit poser la porte de la chaufferie.

M. le Maire rappelle la demande du basket pour la création d'un point eau chaude à l'intérieur de la salle des sports. Il présente le devis de l'entreprise Denis SIBERCHICOT pour un montant 522.20 € TTC. Il ajoute qu'il sera nécessaire de faire intervenir un électricien pour vérifier la conformité de la prise qui servira au branchement du chauffe-eau. Le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par TOTAL DIRECT ENERGIE pour réaliser un diagnostic

énergétique gratuit pour l'isolation des tuyaux de la chaudière. Il informe l'assemblée qu'il va signer la convention d'incitation à la réalisation de travaux d'économies d'énergie avec Isolidarité et que, dans ce cadre, la société s'engage à prendre en charge à 100% le financement de cette opération grâce à la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

[22/10]

M. le Maire fait le point sur les travaux réalisés pour la création d'un point d'eau chaude dans la salle :

- Entreprise SIBERCHICOT.....522.20 € TTC
- Entreprise VALVERDE.....393.36 € TTC
- Total.....915.56 € TTC

M. le Maire informe l'assemblée que dans la nuit du 2 au 3 octobre, le vent a arraché la porte latérale de la salle des sports. Il ajoute qu'il a déclaré le sinistre auprès de l'assurance Groupama. La franchise applicable sera de 904.99 € et il est en attente du devis de réparation.

[26/11]

L'assurance de la Commune a mandaté un expert qui a réalisé l'expertise in visio le 23 novembre dernier. Deux devis ont été établis pour le remplacement de la porte : Entreprise DUFAU (3 048 € TTC) et Miroiterie Aquitaine Alu (3 799.20 € TTC).

La porte de la chaufferie a été posée il ne reste plus que les tableaux à crépir.

M. le Maire propose de mettre les gradins sur roulettes afin de pouvoir les déplacer plus facilement pour le nettoyage.

Décisions du conseil municipal

Salle Saint Jacques

[22/06]

Suite à la visite des bâtiments communaux, des tuiles de la salle Saint Jacques menacent de tomber sur la voie publique. Il convient de mettre le périmètre en sécurité via un balisage et de prendre un arrêté interdisant le stationnement.

Église

[17/09]

Suite à la visite des bâtiments communaux, l'entreprise BSG Charpente a effectué des changements et des calages de tuiles sur l'église pour un montant de 496.80 € TTC.

Restaurant scolaire

[17/09]

Suite à un contrôle par l'ARS, il nous a été indiqué que l'eau adoucie ne peut pas être utilisée pour laver les légumes ni servie à boire aux enfants lors des repas. L'entreprise Denis SIBERCHICOT est venue pour réaliser un repiquage d'une conduite d'eau non adoucie depuis le compteur d'eau (situé dans le local à côté du garage) jusqu'en cuisine (poste légumes).

[26/11]

Tous les problèmes constatés lors de la visite des bâtiments ont été signalés à l'architecte.

Monument aux morts

[17/09]

La haie derrière le monument aux morts et celle de la cour de récréation sont en mauvais état.

[17/12]

Après s'être renseigné auprès des pépinières SCRIVE, le Conseil Municipal décide de reporter cette dépense en novembre 2021.

École

[22/10]

M. le Maire présente le devis de l'entreprise RIBEIRO pour le rattrapage du béton désactivé sur environ 13m², d'un montant de 1 639.19 € TTC. Il précise que l'on a la possibilité ne pas réaliser la mise en forme des terres et l'ancrage proposés dans ce devis, ce qui permettrait d'économiser 636 €. Néanmoins il faudra attendre l'année prochaine que la terre soit bien tassée pour pouvoir réaliser ces travaux pour un coût de 1 003.19 € TTC.

Logements communaux

Logement 95 route de Lagraboche

[02/06]

M. le Maire informe l'assemblée que le logement situé au 95 route de Lagraboche sera libre au 1^{er} juillet.

[22/06]

M. le Maire fait part de la demande de M. LAMARQUE

Mickaël et de Mme BOUCHEZ Julie, domiciliés à Estibeaux, de louer le logement situé au 95 route de Lagraboche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- d'attribuer le logement à M. LAMARQUE Mickaël et à Mme BOUCHEZ Julie à compter du 1^{er} juillet 2020.

- que le montant du loyer de départ est fixé à 389.15 €, révisable au 1^{er} janvier de chaque année.

- qu'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer sera versé dès la possession des lieux.

Logement 86 rue de la Motte

[22/10]

Mme Josette LASCOSTES souhaiterait une douche en remplacement de la baignoire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

[26/11]

M. le Maire présente les devis pour la transformation de la baignoire en douche :

- Entreprise RIBEIRO.....1 739.19 € TTC

- Entreprise SIBERCHICOT.....1 454.20 € TTC

Total.....3 193.39 € TTC

Le Conseil Municipal décide de valider ces deux devis et de réaliser ces travaux.

Logement place de la Mairie

[22/10]

M. le Maire rappelle qu'il faut intervenir cet hiver car des zones de parquet s'affaissent, certainement en raison du lino directement posé par-dessus celui-ci.

Logement du 50 rue de la Motte

[26/11]

M. le Maire souhaiterait demander un devis pour le remplacement des menuiseries qui sont vétustes.

Logement 53 impasse de l'Eglise

[26/11]

Les locataires ont donné leur préavis pour quitter le logement à compter du 31 décembre 2020.

[17/12]

Des travaux sont à prévoir : réfection des murs, plafonds et peut-être sols.

Isolation à 1 euro

[26/11]

A l'initiative des locataires, les logements communaux ont pu bénéficier du programme d'isolation à 1 €, à l'exception du 84 rue de la Motte et une partie du 86 rue de la Motte, non réalisables.

Création d'un local technique

Accès

[17/09]

M. le Maire rappelle le souhait de la commune de créer un accès au terrain par la route du Bergeras. Les coordonnées de l'indivision DUMAS ont été données à la SAFER pour qu'ils entrent en contact avec les propriétaires. Si la transaction s'avère compliquée, soit l'on garde l'accès actuel sur la RD 947, soit il faudra contacter la succession DESTIZONS pour savoir s'ils seraient vendeurs de la parcelle donnant sur la route du Bergeras.

M. le Maire précise qu'il faudra certainement prendre en compte l'accès avant d'implanter le bâtiment sur le terrain et qu'il convient de définir la taille du bâtiment à créer.

[26/11]

Le terrain de la succession DESTIZONS, cadastré E 392 d'une contenance de 20a 70ca, vient de paraître à la SAFER. Il ajoute que les acquéreurs ont jusqu'au 14 décembre 2020 pour se positionner. Le prix de vente du terrain est fixé à 2 000 € auquel il faudrait ajouter les frais de la SAFER, 300 €, et les frais notariés d'environ 500 €.

M. le Maire a pu constater sur site que le terrain permettrait une sortie sur la route du Bergeras. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de cette parcelle. Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur de ce terrain.

Taille du bâtiment

[22/10]

Suite à la réunion de la commission bâtiment et à la visite du local de la Commune de Misson, il est proposé de construire un bâtiment d'environ 400m² dont une partie fermée comprise entre 80 et 100 m².

Maîtrise d'œuvre

[22/10]

Il convient de se rapprocher d'un architecte pour maîtrise d'œuvre (partie fermée) et de la gestion administrative du dossier en complément de l'entreprise qui sera choisie pour le photovoltaïque.

[26/11]

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré l'architecte Thomas GUILLENTEGUY de l'agence TAG. Il va produire une esquisse et un chiffré pour un bâtiment d'environ 400m² dont une partie fermée comprise entre 80 et 100 m² avec toiture en photovoltaïque.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités, en vertu du code des marchés publics, n'ont pas la possibilité de fractionner le projet (une partie bâti, une partie photovoltaïque). Les demandes de subventions supposent, elles aussi, un projet d'ensemble. Le maître d'œuvre sera en mesure de gérer la partie administrative du dossier (permis de construire, dossiers de demande de subvention, ...).

Présentation du projet

[17/12]

Suite à la réunion de la commission bâtiments, M. le Maire présente le projet d'atelier communal. Le bâtiment pourrait être d'une surface de 400 m² avec un toit mono-pente orienté sud avec 2 modules photovoltaïques de 36 kW. Il pourrait y avoir une partie chauffée comprenant 1 pièce de rangement, 1 local pour les cantonniers (salle de pause, kitchenette, espace douche), 1 WC accessible par les 2 locaux. La partie stockage/hangar comprendrait 1 accès matériel (portes 4m) côté nord, 1 accès (porte simple) côté sud.

En fonction du chiffrage, il faudra étudier les possibilités d'économies pour réduire le coût du projet global (superficie, aménagement, réduction de la hauteur, toit 2 pentes avec 1 seul module photovoltaïque,...).

Maison Lafitte

[17/09]

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Mme LAFFITE Marie-Rose qui serait vendeuse de la maison qu'elle possède au bourg d'Estibeaux. Il ajoute qu'il a visité la maison. Le Conseil Municipal souhaite aussi visiter les lieux afin de se rendre compte du potentiel de ce bâtiment. Les propriétaires souhaitent vendre au prix de 100 000 €. Il serait intéressant de faire estimer le bien par les Domaines et de prendre contact avec un architecte pour évaluer ce qu'il serait possible de faire. M. le Maire précise que la Commune pourrait acheter cette maison via l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local).

[22/10]

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Il nous ont conseillé de prendre contact avec SOLIAH concernant la possibilité de réhabilitation de cette maison.

[26/11]

M. le Maire informe l'assemblée que l'architecte Thomas GUILLENTEGUY de l'entreprise TAG est venu visiter la maison. Il va nous faire un compte-rendu de ce qu'il serait possible de faire en terme de réhabilitation. Les travaux seront coûteux.

Divers

Remplacement des cuves de gaz

[22/06]

Le système de chauffage au gaz ayant été remplacé par des radiateurs électriques, la cuve de gaz alimentant la salle Lahaout sera enlevée et remplacée par deux bouteilles de gaz de 35 kg pour alimenter la cuisinière.

[17/09]

Une réunion avec l'APAVE a eu lieu ce matin concernant le remplacement des cuves de gaz de la salle Lahaout et de la salle de sports par deux bouteilles de 35 kg. La cuve de la salle des sports ne présente pas de difficul-

Décisions du conseil municipal

tés en revanche pour celle de Lahaout c'est un peu plus compliqué à cause des ouvertures. Il sera nécessaire de réaliser un abri en faisant attention aux normes.

Lors de la visite, il a été constaté que les tuyauteries de gaz de l'ancienne cantine ne sont pas aux normes. Il faut prévoir une mise en conformité de l'installation.

[22/10]

La société Proxigaz a été contactée et nous a précisé qu'il fallait attendre le mois de mai 2021 pour demander l'enlèvement de la cuve de la salle des sports afin d'éviter les frais de retrait de 242 € + les frais au prorata-temporis (échéance au mois de juillet).

[17/12]

Deux devis ont été demandés à l'entreprise Denis SIBER-CHICOT pour le branchement de 2 bouteilles de gaz de 35 kg à la salle Lahaout (travaux à réaliser dans les meilleurs délais) et à la Salle des associations (septembre).

Démoussage des toits

[17/09]

Un devis pour le démoussage des toits de l'ancien presbytère et de l'ancienne mairie va être demandé à l'entreprise BSG Charpentes. Les toits des autres bâtiments pourront être nettoyés par les cantonniers avec location d'un élévateur.

[22/10]

M. le Maire présente le devis de l'entreprise BSG Charpentes pour le démoussage des toits de l'ancien presbytère et de l'ancienne mairie. Il s'élève à 2 419.74 € TTC. Le Conseil Municipal décide de demander un autre devis pour pouvoir comparer les prix.

Peintures boiseries

[26/11]

Une consultation va être lancée pour la peinture des boiseries (avant-toits + volets) de l'ancien presbytère, du logement DUBECQ et de la mairie. Les entreprises consultées seront : CAZAUX Jean François, BERNADICOU Sébastien, LOLOM Jean-Yves et PE Christian.

3. VOIRIE

Voirie communautaire

[20/02]

Les travaux de curages de fossés ont été réalisés, représentant environ 40 h de pelle : impasse de Beyrie, route de l'Escloupé, route du Cap de Yert, route du Lac de Tastoia et chemin de Montpellier (éboulement).

Programme voirie retenu par la Communauté de Communes : route du Bergeras en enrobé.

[20/07]

Mme LABAIGT Josette a donné son accord écrit pour la réhabilitation d'une ancienne traversée de route sur le chemin de Montpellier. L'accord de Mme LABAIGT sera communiqué à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans pour la réalisation des travaux.

[17/09]

M. Gilles Lascostes informe que les traversées de route prévues sur le chemin de Montpellier, la route de Bourdeou et la route du Lac de Tastoia vont être réalisées prochainement.

[22/10]

Les travaux de pelle pour des reprises d'éboulement et des curages de fossés ont été réalisés impasse de Chapelat, du Luc et de Bellevue.

L'ancrage pour le déplacement des conteneurs chemin du Rachou est fait ainsi que les traversées de route chemin de Montpellier et route de Bourdeou.

La Commission voirie devra se réunir prochainement afin d'établir le programme de voirie communautaire pour l'année 2021. La demande de fournitures de voirie a été envoyée.

Programme voirie communautaire

[17/12]

PROPOSITIONS			
Nom de la voirie	Longueur	Type de travaux	Priorité
Chemin de Montpellier	Purges	Zones d'enrobé	
Route de Bourdeou	Traversée	Enrobé busage	
Chemin de Montpellier	Traversée	Enrobé busage	
Impasse Peyroux	Environ 100ml	Tri couche	1
Route du Lac de Tastoia	Zones	ECF	2
Route des Pyrénées	Zones	Enrobé	3

Voirie communale

Route du Bergeras

[20/02]

L'élargissement de la chaussée a été réalisé en poutres de rive sur la route du Bergeras et la route des Pyrénées. Des devis vont être demandés pour de l'enrobé sur l'élargissement de la route du Bergeras.

[02/06]

Les travaux de réfection de la route du Bergeras (élargissement + enrobé) seront réalisés dans les prochains jours.

[17/12]

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a fait réaliser en urgence un enrochement par l'entreprise DESSARPS car le talus s'est effondré sur la route.

Intempéries

[20/07]

Suite aux intempéries du 9 au 11 mai dernier, un état des lieux des travaux à réaliser a été fait par la commission voirie. Des travaux de pelle sont à prévoir, des enrochements au Lac de Tastoia ainsi que le débouchage de la traversée de route sur la route de Bourdeou.

[17/09]

M. le Maire indique qu'il est absolument nécessaire de remettre en état les collecteurs afin que les écoulements d'eau se fassent dans les meilleures conditions possibles. Il présente le devis de l'entreprise TP HOLVOET & FILS d'un montant de 2 152.52 € HT, soit 2 702.70 € TTC et précise que les travaux seront réalisés avec une pelle mécanique.

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise TP HOLVOET & FILS, sollicite une subvention au titre de la Dotation de Solidarité et décide de financer les travaux sur fonds propres.

Chemin du Sin

[26/11]

Le chemin rural du Sin est très dégradé suite à une importante fréquentation en raison de la fermeture de la route de Montfort. Le Conseil Municipal décide de remettre le chemin en état et demande à M. le Maire de fermer cette route le temps que le caillou soit bien tassé.

Route de Lagraboche

[17/12]

Suite à la réunion de la Commission Voirie, un problème au niveau de la route de Lagraboche a été constaté : les écoulements pluviaux du cimetière ravinent le talus. Solution : mettre une grille caniveau pour drainer.

Curage des collecteurs

[20/02]

Mme le Maire rappelle que le programme de curage des collecteurs n'a pas été réalisé en 2019 pour cause d'intempérie (pour mémoire collecteurs Bernet 880 + 240 + 330 mètres linéaires et collecteurs La Téoulère 280 + 340 mètres linéaires). L'entreprise est en train de réaliser ces travaux en même temps que ceux retenus pour l'année 2020 : collecteurs Bonnehou et Bourdeou environ 1 000 mètres linéaires chacun.

[26/11]

M. le Maire propose de relancer un appel d'offre pour 3 ans concernant le curage des collecteurs. Le Conseil Municipal décide de demander un tarif au mètre linéaire pour du curage en « V » et du curage « à la cuillère ». Les entreprises qui seront consultées seront : TP HOLVOET & FILS, EURL LAVIGNE Travaux Public, SARL Claude DESSARPS, Entreprise VELO Frères.

[17/12]

En prévision des prochains travaux de pelle sur la route de Bourdeou, il faudra déposer un dossier auprès de la police de l'eau concernant le collecteur de l'Escloupé.

Fauchage

[22/06]

Depuis deux ans, le fauchage des talus d'automne est réalisé par une entreprise du fait de l'épareuse vieillissante. Il propose que ce fauchage soit exécuté en été et que ce soit les cantonniers qui entreprennent celui d'automne. Il présente un devis de l'entreprise Loustau pour un montant de 3018.75 € HT (20,125 km).

Le Conseil Municipal, avec 3 voix contre et 11 voix pour, décide de prendre l'entreprise Loustau pour un passage en été et décide que le passage d'automne sera réalisé par les cantonniers.

[17/12]

M. le Maire ajoute qu'un passage de rotobroyeur a été fait (bourg en entier et une largeur d'outil pour le reste). Il précise que cela a représenté deux jours de travail et 100 litres de GNR.

Elagage

[17/12]

Certains propriétaires vont recevoir un courrier demandant l'élagage / abattage d'arbres menaçant la sécurité sur les routes communales.

Le terrain communal situé en bordure de la route de Pouillon nécessite des élagages et/ou abattages d'arbres. Deux devis vont être demandés aux entreprises LARTIGAU Yannick et MEILHAN Paysages.

Travaux SCI BIBILOUS

[20/02]

L'entreprise EURL DUPOUY ne nous a pas donné de nouvelle pour effectuer la reprise et la rehausse du regard sur le busage eaux pluviales ainsi que l'entretien du fossé avec l'installation d'une grille à l'entrée de la buse. Mme le Maire va la relancer.

Décisions du conseil municipal

Régularisation chemins

[20/07]

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Lucie BEDOUT par lequel elle demande le paiement des frais de bornage en compensation de l'emprise de la route du Château d'eau sur sa parcelle. Le Conseil Municipal propose, comme à chaque fois que le cas s'est présenté, d'acquiescer de manière amiable, moyennant le prix d'un euro symbolique, la parcelle concernée par l'emprise de voirie et précise que les frais d'acquisition seront supportés par la Commune d'Estibaux. Un courrier en ce sens sera adressé à la requérante.

[26/11]

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme LAUGA Pierrette par lequel elle demande une compensation pour le « préjudice foncier » que représente l'emprise de la route du Château d'eau sur sa parcelle. Elle estime que la proposition du Conseil Municipal d'acquiescer de manière amiable, moyennant le prix d'un euro symbolique, la parcelle concernée n'est pas « raisonnable ».

Le Conseil Municipal décide de maintenir la proposition formulée au mois de juillet.

[17/12]

M. le Maire informe qu'il a échangé avec Mme LAUGA et que celle-ci doit adresser un courrier acceptant la proposition faite par le Conseil Municipal. A réception du courrier, le Conseil Municipal devra prendre une délibération.

Divers

[17/09]

Chemin du Sin : des enrochements scellés gênent la circulation. Ils seront à enlever par le propriétaire,

[17/09]

Chemin de Higas : aménagement d'une tête de pont sans autorisation.

[26/11]

Il a été constaté à plusieurs reprises que des chantiers privés ont sali les routes de la commune. Il est rappelé qu'il est interdit de laisser les chaussées pleines de boue. Il s'agit d'une question de sécurité. Tous travaux impactant les voies publiques doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. En cas de dégâts trop importants, un constat sera fait par les autorités compétentes.

4. URBANISME

Projet d'installation d'un élevage de canards prêts à gaver

[20/02]

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, par lettre en date du 31 janvier 2020, le Tribunal Administratif de Pau nous transmet la requête n°1902925-3 présentée par Maître Audren SORNIQUE, avocat de M. et Mme DULAU.

Cette requête vise le concours en annulation de l'arrêté de Mme le Maire en date du 2 juillet 2019 valant permis de construire par lequel celle-ci a autorisé, au profit de M. Julien BERNADET, l'édification de deux bâtiments d'élevage de canards prêts à gaver au lieu-dit « Priet » à Estibaux, sur les parcelles cadastrées section ZI 38-39-55.

Mme le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 décembre 2014, le Conseil Municipal l'a autorisée à ester en justice au nom de la commune dans les actions intentées contre elle.

Mme le Maire avise donc l'assemblée qu'elle a décidé d'autoriser la commune à se défendre en justice devant les juridictions administratives et a décidé de désigner Maître Frédéric BERNAL, avocat au barreau de Pau, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

[26/11]

M. le Maire informe l'assemblée que les requérants ont demandé le désistement de leur demande.

PLUi des Arrigans - corrections

[26/11]

Suite à l'application des PLUi, le 25 août dernier, plusieurs erreurs ou demandes d'adaptation sont déjà remontées auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Une procédure de modification va donc être engagée en début d'année 2021 pour faire évoluer les documents d'urbanisme. Il s'agira de corrections mineures. Il convient pour la commune de recenser les demandes de corrections d'ici à la fin de l'année.

M. le Maire souhaite demander le changement de destination du bâtiment sis au 84 Chemin de Montpellier, dont une partie abritait une école privée qui est à ce jour fermée. Il conviendrait de pouvoir classer en habitation la partie placée en établissement recevant du public (ERP).

Dossier M. Bellehigue

[20/02]

Le Procureur de la République a décidé de poursuivre M. BELLEHIGUE qui n'a pas respecté ses engagements de se mettre en conformité vis-à-vis du document d'urbanisme en vigueur. Elle précise qu'elle est convoquée au Tribunal Correctionnel le 27 mars 2020 pour comparaître à l'audience. Elle ajoute qu'elle a contacté l'assurance juridique de la commune et choisi un avocat pour représenter la commune, Me Olivier LABAT.

[26/11]

Suite aux deux précédentes convocations infructueuses, M. BELLEHIGUE sera à nouveau convoqué devant le Tribunal Correctionnel le 19/02/2021.

5. SIETOM

Tri sélectif

[02/06]

La commune, comptant plus de 700 habitants, doit pouvoir disposer de 3 points de tri sélectif. Il faut trouver 2 nouveaux emplacements et réfléchir à un nouvel emplacement pour le point tri actuel.

[17/09]

La commune propose au SIETOM deux nouveaux sites d'implantation pour les points tris supplémentaires :

- 1 route des Pyrénées : à l'entrée du chemin du Rachou (à la place des conteneurs à poubelles actuels)
- 1 impasse du cimetière : côté salle Saint Jacques (sans conteneurs à poubelles, enlevés à cause de plaintes).

Il serait peut-être souhaitable de demander un petit conteneur à verre pour le Lac.

6. SYDEC

Service Econome de flux

[22/10]

M. le Maire présente le service « Econome de flux » pour aider les collectivités à réduire leur facture énergétique. Ce service est facturé 1.50 € par habitant et par an avec un minimum de 1500 € par an pour 3 ans.

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à ce service.

Assainissement collectif

Raccordement des bâtiments communaux

[22/10]

L'entreprise DESSARPS a été contactée. Les travaux débiteront la semaine prochaine.

[26/11]

Les branchements de la salle des sports, de l'école et du restaurant scolaire ont été faits.

[17/12]

M. le Maire informe l'assemblée que tous les bâtiments communaux ont été raccordés à l'assainissement collectif.

Problème d'eau calcaire

[22/06]

Plusieurs fois interrogé à ce sujet, le SYDEC précise que les normes sont respectées.

[22/10]

Un courrier commun avec la Commune de Mouscardès est en cours d'élaboration afin de solutionner diverses problématiques relatives à la distribution de l'eau :

- Alimentation en eau potable sur notre réseau ;
- Taux élevé en calcaire depuis le raccordement aux Eschourdes (plaintes des usagers auprès des mairies et problèmes sur les installations communales) ;
- Remise en service du captage du Lac suivant le rapport de qualité de l'eau de l'ARS du 14/09/2020 ;
- Devenir du captage du Luc ;
- Etat du réseau ;
- Etat des P.E.I (Points d'Eau Incendie).

[17/12]

Une réunion conjointe avec la commune de Mouscardès a eu lieu le 14 décembre dernier en présence de MM. LAJUGIE et AUGUIN du SYDEC. Le SYDEC s'engage à installer des filtres à charbon au niveau du château d'eau ce qui permettra de remettre le forage en service dans le courant de l'année 2022.

Décisions du conseil municipal

7. SIVU DES ARRIGANS REGROUPEMENT SCOLAIRE

Présidence [17/09]

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Caroline SAINT GERMAIN a été élue Présidente du SIVU le 21 juillet 2020.

Rentrée scolaire

Réunion de préparation de la rentrée [17/09]

Une réunion de préparation de la rentrée a eu lieu à la Mairie Estibeaux, le 25 août.

Les maires et délégués aux affaires scolaires des 4 communes ont décidé de la mise en place de mesures supplémentaires à celles prévues par le protocole sanitaire, afin de pouvoir remettre en service le bus, les garderies et les cantines dans chaque école :

- Prise de température par un employé municipal à l'arrivée à l'école/garderie ou à la montée dans le bus, en présence des parents => refus des enfants en cas de température supérieure ou égale à 38°C
- Cantine : installation à table de façon échelonnée par classe/groupe ; utilisation de serviettes de table en papier (sauf petite section - Ossages)
- Lavage des mains avant de rentrer en classe, avant la cantine et après le passage aux toilettes.

Réunion de rentrée

[17/09]

Une réunion de rentrée a eu lieu à l'école d'Estibeaux le 10 septembre.

- Information aux parents sur les contacts à prendre en fonction de la nature de leur question :
=> Sujets scolaires : institutrices/directrice
=> Cantine/Garderie : Mairie
=> Bus/menus cantine : SIVU (possibilité de passer par la Mairie)

- Détail des mesures prises par le SIVU en plus du protocole pour lutter contre l'épidémie de Covid-19

- Application des mesures à l'école d'Estibeaux
=> Décalage d'un ¼ d'heure entre les 2 classes pour les récréations et la cantine.

=> 2 désinfections quotidiennes de la salle des sports : tous les matins, avant utilisation par les élèves, et après la récréation de l'après-midi, avant utilisation par le basket (les jours d'entraînement uniquement : lundi, mardi, vendredi)

- Consignes reçues de la préfecture/ARS sur :
=> les modalités de retour à l'école en cas de cas contact ou suspicion de Covid-19
=> les modalités de fermeture de classe/école

8. SIVU DES ARRIGANS LAC DE TASTOA

Courrier DDTM [20/02]

Mme le Maire informe l'assemblée que le SIVU du Lac a été destinataire d'un courrier émanant de la DDTM en date du 27 novembre 2019 demandant des vérifications techniques et des propositions de modification de l'ouvrage suite au constat de plusieurs non-conformités et après rappel de l'historique de cet ouvrage. Une réunion a eu lieu avec les représentants de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et les services de l'Etat. Une étude va être lancée dans le cadre de la GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques » (compétence communautaire depuis 2018) afin de définir la vocation exacte de ce plan d'eau.

Réunion du 8 août [17/09]

MM. Gilles LASCOSTES et Franck BELLOCQ donnent le compte-rendu de la réunion du 8 août 2020. Un relevé des travaux à effectuer a été dressé : renforcement des digues, élagages, jeux, bancs supplémentaires.

Le chalet et les toilettes sont en mauvais état, proposition d'installer une caisse autonome (avec toilettes handicapés) et de garder le chalet tel qu'il est (fermé) ou de restaurer le chalet mais ça ne résout pas le problème de l'accessibilité aux personnes handicapées. Les toilettes sont ré-ouvertes. Demande aux 2 autres communes d'alterner pour le nettoyage (WC/poubelles). Modification du robinet extérieur (bouton poussoir). Coupe de bois nécessaire (carolins, peupliers). Nouveaux panneaux (chiens en laisse) à poser.

Inondations [26/11]

M. le Maire informe que la commune a été convoquée à une expertise dans le cadre d'une inondation intervenue chez Mme LARROUTURE et M. LAMARQUE. La convocation stipule que la responsabilité de la commune pourrait être engagée. Il ajoute qu'il a fait appel à l'assurance juridique de la Commune. Il donne également lecture du courrier de la DDTM—service police de l'eau, mettant en cause le SIVU DES ARRIGANS, pour le débordement du lac, dans cette affaire. Monsieur le Maire tiendra le conseil municipal informé des suites de ce dossier.

9. PERSONNEL COMMUNAL

Taux de promotion au titre de l'avancement de grade

[20/02]

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions applicables en matière d'avancement de grade. L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables. Ce dispositif concerne tous les cadres d'emplois régis par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Ce taux de promotion devra être fixé par l'assemblée, après avis du Comité Technique. Le Conseil Municipal décide de soumettre à l'avis du CT, taux d'avancement de grade de 100% pour les catégories B et C à compter du 1^{er} juillet 2020.

[22/06]

Le Comité Technique a rendu son avis. Le Conseil Municipal décide que le taux d'avancement de grade sera de 100% pour les catégories B et C à compter du 1^{er} juillet 2020.

Autorisation pour les secrétaires de mairie d'assister aux séances du Conseil Municipal

[02/06]

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser les secrétaires de Mairie à assister aux réunions du Conseil Municipal pendant la durée du mandat.

Commission personnel technique [20/07]

M. Gilles LASCOSTES expose à l'Assemblée qu'il ne souhaite plus participer à la Commission Personnel Technique. Considérant que la gestion du personnel technique peut être assurée par deux responsables, le Conseil Municipal décide que la Commission Personnel Technique sera composée de deux responsables : Philippe LABORDE et Franck BELLOCQ.

Remplacements [17/09]

Mme Sandra LESPY a effectué des remplacements sur les postes de garderie les 7, 8 et 11 septembre. Elle est intéressée et disponible pour faire d'autres remplacements selon nos besoins.

Création de poste - secrétariat [20/07]

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe pour assurer les missions de secrétariat de mairie. Le Conseil Municipal décide de la création, à compter du 1^{er} septembre 2020, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

[22/10]

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour assurer les missions d'assistant de gestion administrative et chargé d'accueil au sein de la mairie à raison de 20 heures hebdomadaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de créer un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, emploi de catégorie C.

10. ADMINISTRATION

ADACL [20/02]

La commune adhère au Service Application du Droit des Sols (ADS) de l'ADACL depuis le 1^{er} septembre 2017. La convention initiale arrive à échéance au 31/12/2019, le Conseil Municipal, décide de renouveler la convention entre la commune d'Estibeaux et l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation des Sols pour une durée de 3 ans.

Plan d'adressage

Avec le développement du « e-commerce », de l'usage des GPS et surtout, le déploiement de la fibre optique, la qualité de l'adressage est devenue un enjeu pour les communes.

L'ADACL propose aux communes de les accompagner dans la réalisation d'un adressage de qualité et constituer une base de données locales partagée, en attendant que la base de données nationales projetée soit opérationnelle. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à demander l'accompagnement de l'ADACL pour la réalisation d'un plan d'adressage moyennant une participation financière de 500 €.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal [02/06]

Le Conseil Municipal décide de déléguer à M. le Maire, pendant la durée du mandat la possibilité :

- de prendre toute décision concernant la préparation,

Décisions du conseil municipal

la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 15 000 € HT ;

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 10 000 € ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 60 000 € ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

Droit à la formation des élus locaux [22/06]

Considérant la volonté de la municipalité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat,

Considérant la volonté de la collectivité de répondre de manière optimale aux problématiques qui se posent dans le cadre de la gestion de la commune,

Le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.
- d'arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus ainsi :
 - => Axe 1 - Statut juridique de l' élu local : Dispositions applicables aux responsabilités civiles, pénales, personnelles
 - => Axe 2 - Compétences de la collectivité : Finances, élections, urbanisme, action sociale, école communale, logement, environnement, ... (liste non exhaustive)
- de retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur.
- de prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus.

Mise à jour du PCS **(Plan Communal de Sauvegarde)** [20/07]

M. le Maire rappelle que la commune d'Estibaux s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde, conformément à l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

L'objectif d'un plan de sauvegarde est, en cas de survenance d'évènements graves, de mettre en œuvre une organisation anticipée sur le territoire d'une commune. Sa mise en œuvre vise à sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va coordonner les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Dans ce contexte, l'association des maires et des présidents de communautés des Landes en partenariat avec le Centre de gestion des Landes nous propose, par l'intermédiaire du service plan communal de sauvegarde du CDG 40, de mettre à jour notre plan communal de sauvegarde (PCS) et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

M. le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service plan communal de sauvegarde du CDG 40.

La mise à jour complète du Plan de Sauvegarde nous sera facturée forfaitairement 1 300 € mais sera subventionnée à hauteur de 65 % par le FEDER (subvention sous-réserve à ce jour).

La charge communale pour notre collectivité sera donc au maximum de 35% du coût global soit 455 €.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour dans les meilleurs délais notre PCS et DICRIM, et de prendre en compte les évolutions réglementaires, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion.

Renouvellement de la commission **de contrôle des listes électorales** [20/07]

M. le Maire informe l'Assemblée que, depuis la mise en place du Répertoire Electoral Unique, la commission de contrôle est compétente pour statuer sur les recours et elle contrôle la régularité des listes électorales. Après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal, la commission doit être renouvelée.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, cette commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué du Préfet et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance. La désignation se fait pour 3 ans sur la base du volontariat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne Mme Isabelle MARIE membre titulaire, et Mme Caroline SAINT GERMAIN membre suppléante.

11. COVID-19

Lac de Tastoa

[02/06]

Le Lac de Tastoa, fermé durant la crise du COVID-19, a ré-ouvert ce jour.

[20/07]

Des usagers demandent la réouverture des WC du Lac de Tastoa. Les protocoles actuellement en vigueur demandent un nettoyage régulier tout au long de la journée. La commune n'est pas en mesure de satisfaire ce point. Les WC resteront donc fermés jusqu'à nouvel ordre.

Salle des Sports

[22/06]

Le basket demande la possibilité de réintégrer la salle de sport. M. le Maire précise que jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'accès reste interdit pour rester en conformité avec les protocoles sanitaires. Pour la suite, l'accès sera possible en fonctions des mesures règlementaires.

[20/07]

L'Association Basket Arrigans a demandé l'autorisation de pouvoir réutiliser la salle des sports. M. le Maire a accepté à condition que les protocoles de la FFBB soient respectés. Les vestiaires, quant à eux, restent fermés.

[17/09]

L'utilisation de la salle des sports est possible jusqu'à nouvel ordre, sous réserve du respect du protocole de la FFB et de celui mis en place par les 4 communes.

Salle des Associations

[17/09]

L'utilisation de la salle des associations est autorisée pour des réunions, assis et avec port du masque.

Salle Lahaout

[17/09]

L'utilisation de la salle Lahaout est autorisée pour les réunions du club d'œnologie, assis et avec port du masque.

Fonctionnement de l'école

[22/06]

L'école fonctionne par ½ groupes sur 2 jours par semaine. Les protocoles de nettoyage sont maintenus.

Clique d'Estibeaux

[22/06]

La clique a demandé la possibilité de reprendre les répétitions. M. le Maire a donné son accord pour des répétitions en extérieur.

[17/09]

Les répétitions de la Clique sont autorisées en extérieur.

Fêtes d'Estibeaux

[22/06]

A ce jour, les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits sur la voie publique. La réglementation peut évoluer notamment avec la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Renforcement du port du masque

[17/09]

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n°2020-611 du 15 septembre 2020 renforçant l'obligation du port du masque jusqu'au 18 octobre 2020 dans un périmètre de 50 mètres autour des bâtiments publics.

Achat de fournitures COVID-19

[02/06]

Pour le moment, aucun bilan concernant les frais liés à l'achat de fournitures n'est établi. Les masques achetés par la commune seront remboursés à 50 % par l'Etat.

[20/07]

Face à l'urgence sanitaire instituée pour lutter contre la COVID-19, le conseil départemental des Landes, l'Association des Maires et Présidents des communautés des Landes, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes et la Mutualité française Union territoriale des Landes ont décidé de grouper leurs achats concernant la fourniture de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection dans le cadre de la pandémie du COVID-19. De manière urgente, l'adhésion à cette convention constitutive de groupement de commandes est destinée à être proposée à l'ensemble des collectivités locales et, plus généralement, à toutes personnes morales de droit public du département des Landes ainsi qu'à toutes associations à vocation sociale et médico-sociale et, bien entendu, à l'association des Maires et Présidents des communautés des Landes désireuses de rejoindre ledit groupement.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes et de s'engager à régler les sommes dues au titre des fournitures que la commune d'Estibeaux décidera d'acquies pour ses besoins propres et à les inscrire préalablement au budget.

[17/09]

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a commandé un produit pour la désinfection des gradins et des vestiaires. Il s'applique sans rinçage au pulvérisateur. Coût 19.68 € le bidon de 5 litres à diluer.

[17/09]

M. le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA nous a fait parvenir un don de 200 € pour nous aider à financer l'achat de fournitures liées à la COVID-19. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce don.

[26/11]

Notre fournisseur OCEANYS nous fait une réduction de 10% sur les produits liés à la prévention COVID.

Décisions du conseil municipal

12. DIVERS

Enquête publique SAS BIOBEARN à Mourenx [20/07]

M. le Maire présente l'enquête publique ouverte sur la demande présentée par la SAS BIOBEARN qui souhaite créer une installation de méthanisation sur le territoire de la Commune de MOURENX. La Commune d'Estibeaux serait concernée par des épandages par deux exploitants agricoles d'Estibeaux. Une vigilance est apportée sur 3 parcelles situées près d'habitations, en zone inondable et dans le périmètre de captage des eaux.

Projet d'achat d'un camion plateau [20/07]

M. le Maire présente un devis de location pour un camion plateau : 525 € HT / mois (entretien inclus sauf casse et assurance).

Il informe que la commune s'est positionnée pour l'achat d'un véhicule de réforme auprès du Conseil Départemental. Le prix de revente pourrait être compris entre 3 000 et 5 000 €.

Téléphone satellitaire [17/09]

La commune dispose d'un téléphone satellitaire à la suite de la tempête KLAUS (2009). Il n'a jamais servi. Le coût annuel de l'abonnement est d'environ 380 €. Avec 11 voix pour l'arrêt de l'abonnement et 3 voix contre, il est décidé d'y mettre fin.

Forêt de Higas [17/09]

M. le Maire présente le projet d'un habitant d'Estibeaux d'installer dans le village un distributeur de fruits et légumes frais produits localement. Il demande aussi à la Commune de devenir partenaire de son projet.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas de partenariat. Quant à l'installation d'un distributeur, il convient d'attendre que la production soit lancée avant de donner suite.

Motion "Esprit du Sud" [22/10]

Les collectifs issus des mouvements antispécistes, et de nombreux autres groupes minoritaires tendent à remettre en cause de nombreuses activités culturelles, modes de vie, constitutives de l'identité de nos territoires.

Les composantes économiques et culturelles qui composent la ruralité sont désormais régulièrement attaquées et tendent à créer des inquiétudes légitimes, des tensions et crispations de nos concitoyens, au regard des déclarations pour le moins agressives de ces groupes militants structurés et organisés.

Le Conseil Municipal demande que le fonctionnement démocratique soit respecté et que la concertation et le dialogue soient privilégiés avec les élus des territoires en préalable des débats organisés par des élus de collectivités et parlementaires à l'échelon départemental, régional ou national. Il demande que cette délibération des élus municipaux, socle du lien social au sein de la ruralité, soit portée à la connaissance des services de l'état, des sénateurs et parlementaires pour une prise de conscience indispensable des inquiétudes et tensions sociales qui se font jour.

Cérémonie du 11 novembre [22/10]

La cérémonie aura lieu à 11h45. Il faudra prendre en compte les problématiques liées à la crise sanitaire, il n'y aura pas de réception.

Repas des aînés / colis [22/10]

En raison de la Covid-19, le traditionnel repas des aînés est annulé. Chaque famille de plus de 65 ans recevra un colis d'une valeur comprise entre 25 et 30 €. Les personnes en maison de retraite recevront également un colis.

Cérémonie des Vœux [17/12]

La cérémonie de présentation des vœux n'aura pas lieu, au vu de la situation sanitaire.

Valorisation des parcelles et recensement des friches [22/10]

La DDTM souhaite qu'un groupe de travail soit créé afin de recenser les parcelles agricoles et friches qui seraient susceptibles d'être sous-exploitées. M. le Maire précise que des personnes extérieures au conseil municipal et ayant une connaissance du territoire peuvent participer. Le Conseil Municipal désigne : Philippe LABORDE, Franck BELLOCQ, Serge FRANCOIS, Jean Pierre LAMARQUE, Gilles LASCOSTES, Stéphane PÉHAU, Jean Pierre GARESTE, Martial TAUZIN et Christian DESCAZEAU. Une réunion de travail sera organisée prochainement.

Amicale Laïque d'Estibeaux [22/10]

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. Philippe LABADIE, nouveau Président de l'Amicale. Il précise que les répétitions ont repris dans la salle Lahaout en respectant les mesures sanitaires.

Syndicat du Bassin Versant des Luys

[26/11]

M. le Maire explique, qu'afin de garder une proximité territoriale, le Syndicat du Bassin Versant des Luys propose à toutes les communes présentes sur le bassin versant des Luys de désigner un référent communal.

Il aura pour rôle de garder un lien entre la commune et le syndicat afin de faire remonter les différentes problématiques et informations du territoire communal. Le Conseil Municipal choisit comme référent M. Serge FRANCOIS.

Secrétariat de mairie

[17/12]

Du matériel de bureau va être commandé pour compléter le secrétariat de mairie ainsi que deux fauteuils.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a choisi de remplacer les ordinateurs vétustes par du matériel en location auprès de l'ALPI (435 € par an et par ordinateur, durée de la location : 4 ans).

13. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Participation à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL)

[20/02]

Mme le Maire explique que dans le cadre de la participation à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL), la Communauté de Communes, secteur Orthe, faisait appel de 1€ par habitant pour chaque commune contrairement au secteur Arrigans où la Communauté de Communes prenait en charge la totalité de la contribution.

Elle rappelle qu'à la suite des débats lors de la conférence des maires de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans du 5 mars 2019 ayant pour but d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, la totalité des maires ont accepté la proposition d'étendre l'appel de participation de 1€ par habitant à toutes les communes.

Dès lors, afin de formaliser et d'harmoniser ce fonctionnement à toutes les communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, Madame le Maire propose d'approuver la participation de 1€ par habitant et par an.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la participation communale à l'EPFL à hauteur de 1 euro par habitant et par an, à compter de l'année 2019.
- Précise que le paiement de cette participation se fera chaque année auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document utile à la réalisation du présent dossier.

Composition du bureau

[20/07]

Le nouveau bureau de la Communauté de Communes est composé comme suit :

- Jean-Marc LESCOUTE : Président,
- Serge LASSERRE : 1^{er} Vice-président (action sociale),
- Didier SAKELLARRIDES : 2^{ème} Vice-président (SCOT, PCAET et Gemapi),
- Bernard MAGESCAS : 3^{ème} Vice-président (urbanisme),
- Valérie BRÉTHOUS : 4^{ème} Vice-présidente (patrimoine, culture et tourisme),
- Roger LARRODÉ : 5^{ème} Vice-président (voirie, bâtiments piscine),
- Gisèle MAMOSER : 6^{ème} Vice-présidente (petite enfance, enfance et jeunesse).

Divers

[17/09]

M. le Maire donne le compte rendu de la séance du 28 juillet 2020 portant notamment sur la création de commissions thématiques.

Mme la 1^{ère} adjointe donne le compte rendu de la séance du 8 août 2020. A noter qu'un recours a été déposé le 24/08 contre le PLUi des Arrigans par des riverains de Pouillon et la SEPANSO. Le recours porte sur le classement en zone constructible d'une parcelle sur laquelle des espèces protégées ont été répertoriées (pipistrelle et crapaud accoucheur). A aucun moment lors de la procédure, la SEPANSO (qui a assisté aux différentes réunions, COPI et CEDEPENAF) n'a émis de réserves sur cette parcelle. Ce recours (comme tout recours) menace l'intégralité du PLUi des Arrigans.

Retrouvez l'intégralité des compte-rendus des séances des conseils municipaux sur www.estibeaux.fr

Compte administratif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
DÉPENSES (montants TTC)	524 131.00 €	424 641.80 €
011 Charges à caractère général	175 850.00 €	119 954.76 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	222 600.00 €	208 603.50 €
65 Autres charges de gestion courante	112 400.00 €	82 292.56 €
66 Charges financières	9 950.00 €	9 580.98 €
67 Charges exceptionnelles	900.00 €	210.00 €
023 Virement à la section d'investissement	2 431.00 €	-
RECETTES (montants TTC)	524 131.00 €	568 739.16 €
013 Atténuations de charges	2 600.00 €	4 344.26 €
70 Produits des services, du domaine et ventes	17 400.00 €	18 211.03 €
73 Impôts et taxes	223 919.00 €	256 936.58 €
74 Dotations et participations	157 930.00 €	160 326.82 €
75 Autres produits de gestion courante	39 507.00 €	42 333.44 €
77 Produits exceptionnels	-	3 811.09 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	82 775.00 €	82 775.94 €
Soit un excédent de fonctionnement de 144 097.36 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)	104 293.00 €	65 573.60 €	31 928.00 €
10 Dotations, fonds divers	615.00 €	614.36 €	-
16 Emprunts et dettes assimilées	48 203.00 €	41 740.29 €	-
21 Immobilisations corporelles	10 861.00 €	6 128.52 €	4 405.00 €
23 Immobilisations en cours	44 614.00 €	17 090.43 €	27 523.00 €
RECETTES (montants TTC)	104 293.00 €	71 424.70 €	26 602.00 €
10 Dotations, fonds divers, FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement	52 970.00 €	49 952.91 €	-
13 Subvention d'investissement	26 837.00 €	126.84 €	26 602.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées, dépôts et cautionnements reçus, autres prêteurs CAF	2 141.00 €	1 430.41 €	-
001 Excédent d'investissement reporté	19 914.00 €	19 914.54 €	-
21 Virement de la section de fonctionnement	2 431.00 €	-	-
Soit un excédent d'investissement de 5 851.10 €			

Le compte administratif 2019 présente un excédent global de 149 948.46 €

Budget primitif 2020

TAUX DES TAXES

	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI	CFE
COMMUNE	16.54 %*	57.65 %*	-
COMMUNAUTÉ	2.39 %	12.86 %	25.48 %

*Pour 2020, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taxes communales.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2020
DÉPENSES (montants TTC)	524 131.00 €	522 004.00 €
011 Charges à caractère général	175 850.00 €	169 489.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	222 600.00 €	231 350.00 €
65 Autres charges de gestion courante	112 400.00 €	111 515.00 €
66 Charges financières	9 950.00 €	8 750.00 €
67 Charges exceptionnelles	900.00 €	900.00 €
023 Virement à la section d'investissement	2 431.00 €	-
RECETTES (montants TTC)	524 131.00 €	522 004.00 €
013 Atténuations de charges	2 600.00 €	1 500.00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes	17 400.00 €	15 464.00 €
73 Impôts et taxes	223 919.00 €	231 085.00 €
74 Dotations et participations	157 930.00 €	162 308.00 €
75 Autres produits de gestion courante	39 507.00 €	40 500.00 €
77 Produits exceptionnels	-	50.00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	82 775.00 €	71 097.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2020	DONT RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)	104 293.00 €	117 389.00 €	31 928.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	615.00 €	-	-
16 Emprunts et dettes assimilées	48 203.00 €	49 120.00 €	-
21 Immobilisations corporelles	10 861.00 €	17 155.00 €	4 405.00 €
23 Immobilisations en cours	44 614.00 €	51 114.00 €	27 523.00 €
RECETTES (montants TTC)	104 293.00 €	117 389.00 €	26 602.00 €
10 Dotations, fonds divers	52 970.00 €	82 736.00 €	-
13 Subvention d'investissement	26 837.00 €	27 602.00 €	26 602.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	2 141.00 €	1 200.00 €	-
001 Excédent d'investissement reporté	19 914.00 €	5 851.00 €	-
021 Virement de la section de fonctionnement	2 431.00 €	-	-

ÉTAT DE LA DETTE

BANQUE/ORGANISME	OBJET DE L'EMPRUNT	ANNÉE DE SOLDE	TOTAL ANNUITÉ
Caisse d'Epargne	Accueil périscolaire	2022	9 052.61 €
CDG	Logements Dubecq	2023	8 297.97 €
CAF	Restaurant scolaire	2024	5 615.57 €
Caisse d'Epargne	Mairie	2025	17 525.95 €
Caisse d'Epargne	Restaurant scolaire	2030	15 728.59 €
TOTAL			56 220.69 €

Réalisations 2020

BUDGET COMMUNAL

DÉPENSES D'ENTRETIEN (montants TTC)	
BÂTIMENTS PUBLICS	
Salle des sports, Lahaout, Eglise, Ecole Restaurant scolaire, Mairie, Garderie	3 123.09 €
AUTRES BÂTIMENTS	3 203.06 €
Entretien logements communaux	
MAINTENANCE	12 346.23 €
Divers contrats de maintenance	
MATÉRIEL ROULANT Entretien et réparations matériel roulant	4 648.21 €
AUTRES BIEN MOBILIERS	
Entretien et réparations de divers matériels	1 243.55 €
TERRAINS	
Entretien espaces verts, plantations	1 024.72 €
DIVERS	
Fournitures d'entretien	4 774.65 €
Fournitures de petit équipement	3 625.32 €
Fournitures de voirie	6 642.04 €
Travaux de voirie	10 553.64 €
TOTAL	51 184.51 €

CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS (montants TTC)	
SIVU DES ARRIGANS (regroupement scolaire)	22 016.00 €
SDIS des Landes (Service Départemen- tal d'Incendie et de Secours)	11 366.12 €
SIVU DES ARRIGANS (Lac de Tastoia)	3 259.00 €
ADACL ADS	3 602.50 €
EPFL 2019 et 2020 (Communauté de Communes)	1 393.00 €
Téléalarmes (CIAS Communauté de Communes)	1 322.77 €
SYDEC - Eclairage public	910.00 €
ADACL (Agence Département d'Aide aux Collectivités Locales)	852.78 €
Association des Maires	361.58 €
SAFER (Société d'Aménagement Fon- cier et d'Etablissement Rural)	240.00 €
TOTAL	45 323.75 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS (montants TTC)	
RÉSEAUX DE VOIRIE	
Elargissement route du Bergeras	2 472.62 €
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Achat lave linge, sèche linge, aspirateur	1 069.10 €
CONSTRUCTIONS	
Accessibilité Lahaout	14 667.05 €
Réfection mur salle des sports	12 095.60 €
Raccordement à l'assainissement collectif	14 636.00 €
TOTAL	44 940.37 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (montants TTC)	
Amicale Sportive	3 345.00 €
Amicale Laïque	3 000.00 €
Comité des fêtes	3 000.00 €
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	714.00 €
Société de chasse	305.00 €
Lous Hardits (Ainés Ruraux)	230.00 €
FNACA (Anciens Combattants d'Algérie)	120.00 €
UNC (Union Nationale des Combattants)	120.00 €
APE (Association des Parents d'Elèves)	100.00 €
Société de pêche	80.00 €
Association des Veuves Civiles	50.00 €
Vie Libre	46.00 €
Coursayres des Arrigans	40.00 €
FUTSAL Arrigans	40.00 €
Fondation Bergonié	30.00 €
TOTAL	11 220.00 €

SIVU DES ARRIGANS REGROUPEMENT SCOLAIRE

EFFECTIF 2019/2020	
ECOLE D'ESTIBEAUX (CM1 - CM2)	54 élèves
ECOLE DE MOUSCARDES (CE1 - CE2)	47 élèves
ECOLE D'OSSAGES (PS)	21 élèves
ECOLE DE TILH (MS - GS - CP)	63 élèves
TOTAL	185 élèves

CRÉDITS ALLOUÉS À L'ÉCOLE D'ESTIBEAUX (montants TTC)	
Fournitures scolaires	3 510.00 €
Noël	540.00 €
Coopérative scolaire	432.00 €
TOTAL	4 482.00 €

CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES (montants TTC)	
Subvention projet scolaire (1 200 € pour les 4 écoles)	non versée en 2020
TOTAL	-

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2020 (montants TTC)	
ESTIBEAUX	22 016.00 €
MOUSCARDES	8 356.00 €
OSSAGES	16 126.00 €
TILH	25 654.00 €
TOTAL	72 152.00 €

La participation des communes est moins élevée que les années précédentes du fait que la Communauté de Communes a pris la compétence maternelle (à l'exception de la grande section) depuis le 1^{er} janvier 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (montants TTC)	
Excédent de fonctionnement	31 399.50 €
Excédent d'investissement	909.71 €
Résultat de l'exercice (excédent)	32 309.21 €

BUDGET PRIMITIF 2020 (montants TTC)	
Équilibre en section de fonctionnement	174 926.00 €
Équilibre en section d'investissement	2 223.00 €

SIVU DES ARRIGANS LAC DE TASTOA

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2020 (montants TTC)	
ESTIBEAUX	3 259.00 €
MOUSCARDÈS	1 408.00 €
POMAREZ	7 885.00 €
TOTAL	12 552.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (montants TTC)	
Excédent de fonctionnement	45 251.00 €
Excédent d'investissement	960.00 €
Résultat de l'exercice (excédent)	46 211.00 €

BUDGET PRIMITIF 2020 (montants TTC)	
Équilibre en section de fonctionnement	57 803.00 €
Équilibre en section d'investissement	38 563.00 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes ayant pris la compétence voirie, les travaux réalisés sont pris en charge par celle-ci, sur proposition du Conseil Municipal.

TRAVAUX D'ENROBÉ (montants TTC)	
Route du Bergeras	37 923.74 €

TRAVAUX DE PELLE (montants TTC)	
Impasse de Beyrie	
Route de l'Escloupé	
Route du Cap de Yert	4 300.00 €
Chemin de Montpellier	
Route du Lac de Tastoa	

Informations diverses

TÉLÉALARME

Ce service permet aux personnes âgées de continuer à vivre à leur domicile, en toute sécurité. En cas de chute, de malaise, il suffit de presser la touche appel du médaillon ou du boîtier de téléalarme pour alerter le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et prévenir un proche.

Inscription au service

L'inscription s'effectue en mairie. Le service a un coût annuel de 120 €. Sur ce montant, 20 € sont pris en charge par le CIAS pour chaque usager. La commune d'Estibeaux prend en charge 60 €. Le reste à charge pour le bénéficiaire est donc de 40 €/an.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

A.D.M.R.

L'ADMR est un réseau associatif national de services à la personne :

- Services pour seniors et personnes en situation de handicap (ménage, repassage, petit bricolage, petit jardinage),
- Garde d'enfants à domicile.

ADMR CANTON DE POUILLON

29, place de la Mairie - 40290 ESTIBEAUX

Tél. : 05 58 98 39 08

Mail : pouillon@fede40.admr.org

Responsable : Mme LAFARGUE

Ouverture au public : du lundi au vendredi,
9h - 12h

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi,
9h - 12h30 / 13h30 - 17h

REGROUPEMENT SCOLAIRE

Le RPI des Arrigans (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est géré par le SIVU des Arrigans (menus et approvisionnements des restaurants scolaires, fournitures scolaires, mobilier...). Il regroupe 4 écoles :

> Estibeaux (CM1/CM2) - Tél. : 05 58 98 07 49

> Tilh (MS/GS/CP) - Tél. : 05 58 89 85 18

> Mouscardès (CE1/CE2) - Tél. : 05 58 98 07 20

> Ossages (PS) - Tél. : 05 58 98 06 59

Inscriptions

Les inscriptions se font à la Mairie de la commune de résidence à partir du mois de mars précédant la rentrée scolaire, sur présentation du livret de famille et du certificat de vaccination (ou carnet de santé).

Transport

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine assure gratuitement le transport entre les différentes écoles du regroupement. Afin d'assurer la sécurité des enfants, une accompagnatrice est présente dans le bus.

Informations : www.landes.fr / Droits et démarches / Transports scolaires.

Restaurant scolaire

Tarifs : 2.35 €/repas (pour 1 enfant scolarisé sur le RPI)
2.30 €/repas (pour 2 enfants)
2.25 €/repas (pour 3 enfants et plus)

*Les menus sont consultables sur les
panneaux d'affichage de chaque école
et sur www.estibeaux.fr*

Garderie

La commune d'Estibeaux propose un service de garderie avant la classe à partir de 7h le matin et après la classe jusqu'à 19h le soir, encadré par 2 employées. Le tarif horaire est de 0.85 €.

Restaurant scolaire d'Estibeaux



Garderie d'Estibeaux



ORDURES MÉNAGÈRES

SIETOM DE CHALOSSE

815 route des Partenses - 40250 CAUPENNE

Tél. : 05 58 98 57 57

La collecte des ordures ménagères est effectuée par le SIETOM DE CHALOSSE.

Le jour de collecte est le JEUDI.

Les **conteneurs de quartier** sont destinés à recevoir des **sacs poubelles fermés** exclusivement. Les usagers sont invités à utiliser les conteneurs **de leur quartier uniquement** afin d'éviter des encombrements dans certains quartiers.

Les **conteneurs du tri sélectif** situés Route du Bergeras sont destinés à recevoir exclusivement les ordures signalées sur leurs parois.

Tous les encombrants, végétaux, ferrailles et autres doivent être amenés à la déchetterie.



Le SIETOM DE CHALOSSE distribue gratuitement des composteurs auprès des foyers volontaires (1 par foyer)

Pour vous inscrire :

www.sietomdechalosse.fr



Les déchets à trier



Tous les papiers et les emballages en carton



Bouteilles et flacons en plastique - briques alimentaires - emballages métalliques



Bouteilles, bocaux et pots en verre

Pour quel recyclage ?



Informations diverses

PLUi



Le PLUi des Arrigans a été approuvé en conseil communautaire le 3 mars 2020. Il est devenu opposable aux actes d'urbanisme le 25 août 2020. Pour rappel, l'instruction et la délivrance des actes est toujours de compétence communale.

Retrouvez le dossier d'approbation et le zonage de chaque commune sur le site de la Communauté de Communes :

www.pays-orthes-arrigans.fr
rubrique Aménager Préserver / Urbanisme

STATIONNEMENT PLACE DES ÉCOLES



Suite à une plainte émanant du Conseil Régional, nous rappelons qu'un arrêté municipal pris depuis 2007 règlemente le stationnement sur la place des écoles aux horaires de bus scolaire.

Toute infraction est verbalisable.

NUISANCES SONORES



Afin d'éviter les problèmes de voisinage, un arrêté préfectoral règlemente l'utilisation des matériels bruyants utilisés pour les travaux extérieurs de bricolage ou de jardinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussaileuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression...).

Les créneaux horaires à respecter sont les suivants :

> les jours ouvrables :
8h30 - 12h / 14h30 - 19h30

> les samedis : 9h - 12h / 15h - 19h

> les dimanches et jours fériés : 10h - 12h

FEUX SAUVAGES



L'incinération sauvage (feux de jardin, de déchets ménagers ou de chantiers) est interdite en France et passible d'une amende de 450 €.

Consultez la rubrique "Ordures ménagères" (p. 27) pour savoir comment éliminer vos déchets.

CARTES D'IDENTITÉ



La Mairie d'Estibaux ne délivre plus les cartes d'identité.

Ce document étant désormais biométrique, il convient de s'adresser dans une Mairie équipée d'une station de recueil d'empreintes digitales, les plus proches étant celles de Dax, Peyrehorade et Saint-Paul-lès-Dax.

FIBRE



Le déploiement de la fibre suit son cours dans les Landes. Sur la commune d'Estibaux, il était prévu sur la fin d'année 2021/début 2022.

Au vu de la situation sanitaire, la planification des travaux a pris du retard.

BLOCTEL



Vous ne souhaitez plus recevoir d'appels commerciaux indésirables ?

INCRIVEZ-VOUS sur le site d'opposition au démarchage téléphonique :

bloctel.gouv.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

Service Bloctel - 6 rue Nicolas Siret - 10000 Troyes

Bloctel est un service mis en place par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie sociale et solidaire.

BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



4 bornes sont en place sur le territoire :

- > **Peyrehorade** : derrière la piscine (borne accélérée)
- > **Saint-Lon-les-Mines** : parking épicerie (borne rapide)
- > **Pouillon** : parking du collège (borne accélérée)
- > **Habas** : Aire de covoiturage (borne rapide)

Comment ça marche ?

Un badge distribué par le SYDEC permet la connexion à la borne et le lancement de la charge. Abonnement et tarifs sur www.MOBIVE.fr

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



Le Conseil Départemental des Landes propose une aide au permis de conduire au titre d'un parcours d'engagement. Renseignements et modalités :

Tél. 05 58 05 41 99

Mail : engagement-permis@landes.fr

Internet : www.landes.fr (guide des aides)

ANIMAUX ERRANTS



Voici la procédure à suivre si vous trouvez un animal errant, après avoir fait le tour du voisinage dans le secteur où vous l'avez trouvé :

1- Emmenez-le chez un vétérinaire pour voir s'il est identifié par puce électronique (désormais obligatoire pour les chiens et les chats). Si c'est le cas, la clinique vétérinaire pourra contacter le propriétaire.

2- S'il n'est pas identifié ou si les propriétaires ne sont pas joignables, contactez la mairie qui prendra en charge l'animal. En dehors des horaires d'ouverture de la mairie, conservez l'animal chez vous si vous en avez la possibilité.

3- Vous pouvez également aller le déposer à la fourrière dont dépend notre commune, en les prévenant préalablement : **Chenil de Birepoulet à Capbreton - Tél. 05 58 41 04 73.**

BABY-SITTING



Un réseau de baby-sitters formés à votre disposition !

Les baby-sitters du réseau de la Communauté de communes ont suivi une formation délivrée par les CEMEA d'Aquitaine, autour de la connaissance de l'enfant, de la prévention des risques au domicile et des gestes de premier secours spécifiques à l'enfant.

- > **Mélanie CAZEAU (Estibeaux) : 06 41 48 69 41**
 - > **Gaëlle SIBERCHICOT (Estibeaux) : 06 37 08 41 43**
 - > **Mallorie DUFAU (Mouscardès) : 06 48 53 67 96**
 - > **Inès BONNAN (Habas) : 07 69 09 94 45**
 - > **Léa COCOYNACQ (Habas) : 06 45 66 47 82**
 - > **Marina COSSOU (Habas) : 06 68 64 22 42**
- + de coordonnées sur www.pays-orth-arri-gans.fr

QUALITÉ DE L'EAU



À l'initiative des communes d'Estibeaux et Mouscardès, une réunion a eu lieu avec le SYDEC.

Ce dernier a confirmé avoir lancé une étude pour la réhabilitation du forage dit de l'Armagnan.

CIRCUITS COURTS



La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a lancé début 2020 la 1^{ère} édition de **l'Annuaire des produits du territoire**, qui regroupe une quarantaine de producteurs et artisans locaux ainsi que les réseaux de distribution de produits locaux sur le territoire.

Où le trouver ?

L'annuaire est disponible dans les mairies du territoire, à la Maison de Services au Public ainsi que sur le site de la Communauté de Communes :

www.pays-orth-arri-gans.fr

rubrique Se divertir, Découvrir / Terroir Local

Comment rejoindre le réseau ?

Si vous souhaitez faire partie de la prochaine édition, contactez la Communauté de Communes.

Activités associatives du village

AMICALE LAÏQUE

L'année 2020 a commencé par notre assemblée générale du 13 mars où nous avons eu le plaisir d'accueillir beaucoup d'amicalistes, soucieux de redynamiser notre association.

Suite à quelques démissions, cela a abouti à un renouvellement du bureau dirigeant : Philippe LABADIE prend le relais de Christophe NARP à la présidence, Jérôme DESCAZEUX devient vice-président, Marjolaine et Christelle LABADIE remplacent Nathalie ANNET et Sylvie POSSACOS au secrétariat, Isabelle MARIE reste en charge de la trésorerie avec Charlotte LAFITTE en trésorière adjointe.

Nous remercions vivement tous les membres du bureau qui se sont investis pendant de nombreuses années et qui ont souhaité arrêter. Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de l'équipe de nouveaux visages et beaucoup de nouvelles idées.

Pour cause de Covid, nous n'avons pas pu réaliser notre traditionnel repas de Mars "Caviar/Homards", notre voyage aux Antilles, notre fête du lac sur un yacht de 50 m, nos sorties au carnaval de Rio, à la fête de la bière à Munich, à Pampelune, à Las Vegas, notre sainte-cécile à l'Olympia...

Bref, encore plein de projets à réaliser en 2021.

On espère pouvoir ré-accueillir l'école de musique qui est impatiente de reprendre et on espère beaucoup de moments de convivialité partagés avec vous.

Musicalement vôtre,
Le bureau





BASKET ARRIGANS



La saison 2019-2020 sera qualifiée de saison blanche et très particulière.

En effet, la crise sanitaire liée à la Covid-19 est venue fortement perturber ces mois d'activités au sein du Club de Basket Arrigans.

La saison fut tronquée par un premier confinement de mars à mai, et la fin de saison n'a pu se dérouler jusqu'à son terme.

Malgré cela, le club rouge et blanc a pu, durant quelques mois, compter sur ses fidèles municipalités, licenciés, dirigeants et sponsors.



Le bilan d'activités est maigre mais réjouissons-nous, tout de même, de la montée en Prénationale pour nos SG1, de la montée en Départementale 2 pour nos SF2 et du titre Virtuel de la coupe Ghroum pour nos U18F.

Parmi les souvenirs de cette saison passée, nous pouvons vous présenter en images quelques événements marquants : le all stars Divas, la fête Basket Day des Jeunes, les récompenses de notre Président Benoit NOUGARO et trésorière Betty BAUBION-BROYE, les camps d'été.



A l'heure d'écrire ces quelques lignes, la saison 2020-2021 est encore à l'arrêt depuis le mois d'Octobre. En ce début d'année, faisons donc le vœu que la situation sanitaire s'améliore rapidement, afin de vivre à nouveau des moments de partage et de convivialité, de pouvoir refouler les parquets et faire briller les couleurs rouges et blanches des Arrigans.



Activités associatives du village

CLUB DES AÎNÉS RURAUX "LOUS HARDITS"

Cette année 2020 a bien débuté, nous nous sommes retrouvés pour déguster d'excellentes galettes et brioches, nous avons tous apprécié ce premier goûter de l'année et les 9 adhérents qui nous ont rejoints en 2020 se sont très vite adaptés au groupe.



2020 - La galette

Puis le 12 mars, s'est tenue notre Assemblée Générale, en présence de Mme BÉROT, Maire d'Estibeaux et de M. CASTÉRA, Président de la Fédération Départementale de Génération Mouvement (GM40), suivie d'un repas au restaurant du Lac de Luc.

A la date du 17 mars, tous les projets se sont interrompus, conseils d'administration, voyages, pique-nique, repas, jeux, etc ...

Mais en attendant un avenir plus serein, il nous reste de bons souvenirs dont voici quelques photos.



2010 - Carnaval



2012 - Fêtes d'Estibeaux

Et puis le mois de décembre est arrivé, mois des cadeaux et l'occasion d'organiser « le repas de Noël » de l'association. Mais l'année 2020 s'est terminée sans ce repas mais pas sans cadeau car chacun des adhérents a reçu une « carte cadeau » et a pu l'utiliser selon son souhait.

Le Club est ouvert à toutes personnes retraitées ainsi qu'à leur conjoint(e) retraité(e) ou non retraité(e).

Pour tout contact ou renseignement, voici notre adresse mail : lousharditsestibeaux@orange.fr

Mme Bonnay
Présidente

Mail :
lousharditsestibeaux@orange.fr

Adresse :
70 impasse de la mairie
40290 ESTIBEAUX

Site Internet :
clublousharditsdestibeaux.ass0.fr



2014 - Repas à Horsarrieu



2015 - Voyage à Arnéguy

ACCA

La saison de chasse 2019/2020 touchant à sa fin, il est temps d'en tirer le bilan.

Comme toutes les associations, nous avons subi les contraintes du confinement imposées par la « Covid 19 ». Le traditionnel repas de chasse a été supprimé. Le plan de chasse grand gibier a quand même été respecté, soit 30 chevreuils prélevés. Pour le moment, 9 sangliers ont été tués mais la saison se terminant le 31 mars, il est possible que d'autres captures viennent compléter ce bilan.

Pour le gibier sédentaire, la situation n'est pas très brillante. Les lapins ont quasiment disparu sur notre territoire, les lièvres sont par contre bien présents. Dans la réserve de chasse, un joli noyau de faisans s'est installé et se reproduit naturellement.

Pour le gibier de passage, la « Covid » a joué les trouble-fêtes. Les gros passages de grives ont eu lieu durant le confinement. Les palombes ont été au rendez-vous, les chasses traditionnelles aux pantes ont fait de beaux tableaux. Les hivernantes ont permis aux chasseurs à l'affût de faire de jolis scores.

Cette année 2021 sera marquée par la refonte de tous les statuts des ACCA. Nous sommes obligés de réélire le conseil d'administration pour trois ans et son renouvellement se fera en totalité, fini le tiers sortant.

Après de nombreuses années passées au « Becquet » chez la famille PÉHAUT, nous avons été accueillis chez M. et Mme GARESTE en attendant d'avoir notre propre local. Il faut espérer que cette situation provisoire ne dure pas trop longtemps. Encore merci à Denise, Stéphane et Pascale de nous avoir supportés durant toutes ces années. Merci également à la famille GARESTE qui a pris le relais.

Il est à noter que les corneilles noires ont payé un lourd tribut sur la commune d'Estibeaux, car ce sont 326 volatiles qui ont été éliminés aux fusils par les chasseurs.

Encore cette année, les blaireaux ont fait parler d'eux. Une campagne de piégeage organisée par notre lieutenant de louveterie, M. POUYANNE, a permis l'élimination de 9 blaireaux. Amis agriculteurs, n'hésitez pas à nous signaler les dégâts sur le maïs. On peut piéger le blaireau après avoir fait une demande. Nous avons le renfort de deux nouveaux piégeurs agréés sur la commune d'Estibeaux, Messieurs DUBOUÉ Anthony et TUQUOY Sylvain.

Bilan piégeage
(de juin 2019 à juin 2020) :

- Ragondins : 62
- Renards : 11
- Visons d'Amérique : 6



2015 - Rando



2015 - Repas chevreuil



2019 - Châteaux de Camou



2019 - Pique-nique



2019 - Musée de la course Landaise

Activités associatives du village

COMITÉ DES FÊTES

Année blanche au Comité...

En cette année 2020, comme beaucoup d'associations, le Comité des fêtes n'a pas échappé aux contraintes imposées par la pandémie de coronavirus.

En effet, la désormais traditionnelle Mayade n'a pas pu se tenir. Cette annulation nous aura empêché de déguster la toujours délicieuse paëlla du chef local Olivier BARÈRE et de nous retrouver autour d'un petit verre dans ce lieu mythique qu'est le bar Lahaout.

Suite à cette annulation, le Comité s'est remis au travail afin de plancher sur l'organisation des fêtes patronales. Une fois de plus, l'espoir fut de courte durée, puisque très vite nous apprenions que la situation sanitaire ne nous permettrait pas d'organiser les fêtes d'Estibeaux. Sans fêtes, pas de deuxième édition du challenge de Lahaout, nous ne saurons donc jamais si le tenant du titre, Baptiste GUILLÉ, aurait réussi à conserver son titre sur le sable redoutable des arènes d'Estibeaux.

Mais le plus grand regret de tous sera de passer une année sans lundi soir des fêtes, jour désormais incontournable lors duquel les générations se rassemblent sous le chapiteau le temps de profiter des moules/frites à la renommée inter...communale, du cuistot en Chef, M. LAGESTE, afin de « faire monter la grande ambiance » pour célébrer la fin de nos grandes heste.

Malgré tous ces contretemps, le Comité ne reste pas inactif et se tourne déjà vers le futur afin de pouvoir vous recevoir de la meilleure des façons lorsque cela sera rendu possible.

Pour cela, le Comité tient à remercier la commune qui a maintenu son soutien malgré la période actuelle, ce qui nous a permis de continuer à avancer et finaliser nos projets et nous permettra, nous l'espérons, de pouvoir passer d'encore plus agréables et inoubliables moments à vos côtés. Nous tenons aussi à saluer l'ensemble des bénévoles qui permettent à nos fêtes d'exister et de perdurer, et sans lesquels il n'y aurait rien.

Cette année 2020 s'achève donc sur une saison blanche. Nous espérons pouvoir vous accueillir de nouveau en 2021, toujours dans la joie, la bonne humeur et la santé.



...

Suerte,
Le Comité des fêtes



Concert de Nadau dans les arènes, le 13 juillet 2016



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C.)

Marcel DESTIZONS nous a quittés...

Marcel DESTIZONS naquit à Ossages le 5 mai 1923. Dans la ferme familiale où il vécut, il mena une existence heureuse auprès de ses parents qu'il aida de son mieux, partagé entre les tâches quotidiennes que requièrent une exploitation agricole et sa vie scolaire.

C'est à l'âge de vingt ans que Marcel DESTIZONS sera réquisitionné pour le STO (service du travail obligatoire), établi par une loi de février 1943 promulguée entre l'Allemagne Nazie et le Gouvernement de Vichy de Pétain, au profit des troupes d'occupation. Une publicité Nazie évoquait à l'époque ceci : « Ils donnent leur sang... Donnez votre travail pour sauver l'Europe du Bolchévisme ».



Marcel refusera le STO et deviendra « Réfractaire ». Dès lors, il s'enfuira pour se réfugier dans les Pyrénées-Atlantiques. Il assistera, avec des compagnons, le 20 août 1944, à la déroute d'une colonne allemande cantonnée au Pays Basque et remontant vers Bordeaux, via Orthez et la route de Dax, où elle sera accrochée par les maquisards landais au carrefour de Mimbaste.

Le 21 mars 1945, Marcel est mobilisé et rejoint le 18^{ème} R.I de Pau pour y être affecté à la septième compagnie où il effectuera une période de formation militaire avant de rejoindre les troupes françaises d'occupation en Italie, puis en Allemagne à Landau et Baden-Baden. Il ne reverra ses Landes natales qu'en mai 1946.

Marcel DESTIZONS était marié à Madame LAMARQUE Denise, décédée le 1^{er} avril 2020, dont il eut trois enfants. Il était décoré de la médaille des réfractaires « pour faits de résistance face à l'occupant », ainsi que de la médaille commémorative de la guerre 39/45, avec l'agrafe de la libération. Il avait obtenu, à son départ de l'Armée, un certificat de bonne conduite.

L'amicale des Anciens Combattants d'Estibeaux et son Président, Monsieur Guy LESCA, se joignent à moi pour adresser à sa famille nos condoléances attristées.

Guy VIGNEAU



Cérémonie du 11 novembre 2020



Annuaire

PROFESSIONNELS DE SANTÉ à proximité de chez vous

14 professions médicales et para-médicales réunies
dans un lieu unique, situé à 5 minutes d'Estibeaux :

CENTRE DE SANTÉ DES ARRIGANS
174 route de Dax - 40290 Habas

Malade un jour férié, un dimanche ?

**PERMANENCE DES SOINS
DES LANDES**

05 58 44 11 11

L'ATELIER DE L'OPTICIENNE

Tél. 05 24 26 34 36

Horaires d'ouverture :

le lundi : 15h - 19h
du mardi au vendredi :
9h - 13h / 15h - 19h
le samedi : 9h - 13h

PHARMACIE DES ARRIGANS

Tél. 05 58 98 00 07

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 / 14h - 19h30
le samedi : 8h30 - 12h30 / 14h - 18h

TAXIS AMBULANCES

Taxis PHILIPPE (Pouillon)

Tél. 05 58 98 20 74

Taxis DAILLENCQ (Pomarez)

Tél. 05 58 98 08 23

***Inscription préalable et modalités
du service au 05 58 98 22 98
(Communauté de communes)***

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Secrétariat médical - Tél. 05 58 98 89 90

Dr. Nelly LANSON GRELIER - Tél. 05 58 98 89 94

Dr. Emmanuel PAUGAM - Tél. 05 58 98 00 49

Dr. Bruno DAUBIGNY - Tél. 05 58 98 80 60

CABINET INFIRMIER

Tél. 05 58 98 03 19

Portable : 06 07 29 72 44

CHIRURGIENS DENTISTES

Dr. Paul DAGÈS
(Centre de Santé des Arrigans)
Tél. 05 24 26 34 38

Dr. Julie BAUBION BROYE
Dr Anna ZAREMBA
104 place de l'Eglise - 40290 Habas
Tél. 05 58 98 00 61

NUTRITIONNISTE/DIÉTÉTICIENNE

Léana GROSHENS
Portable : 07 64 72 35 54

KINÉSITHÉRAPEUTES

Isabelle BATTY
Eléonore FLEURY
Anne-Cécile CHEVALET
Tél. 05 58 98 04 95

PODOLOGUES / PÉDICURES

Thomas DURAND
Estelle COTTON
Tél. 05 24 26 34 34

SAGE-FEMME

Laurie GASSIER
Tél. 05 24 26 34 37
Portable : 06 08 13 35 83

ORTHOPHONISTE

Noémie MARRO
Tél. 05 24 26 34 35

OSTHÉOPATHE

Maxim GIOS
Tél. 06 83 88 37 46

PSYCHOLOGUE

Olivier MORISSET
Portable : 06 76 32 28 97

PSYCHOMOTRICIENNE

Mathilde HILLOTTE
Tél. 06 31 43 80 38

SOPHROLOGUE

Fabien GELEY
Tél. 06 76 99 64 11

HYPNOTHÉRAPEUTE

Emilie LAGRANGE
Tél. 07 69 22 69 94

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

GUICHEBAROU Aurore ★

Impasse du Broussé
Tél. 05 58 74 24 49
Mail : auroreguichebarou@outlook.fr

LABARRIÈRE Caroline

19 Impasse Bellevue
Tél. 06 78 52 19 48
Tél. 05 58 55 50 75

★ Assistante Maternelle de la Crèche Familiale
(voir guide pratique des services de la CCPOA)

ARTISANS ET COMMERÇANTS

BARNEL Pierre

BASKO LAND SERVICES
256 rue de la Motte
Tél. 05 58 98 81 03

CAMUS Gilles

Négoce de céréales
277 route d'Orthez
Tél. 05 58 98 05 91

CAZAUX Jean-François

Entreprise de peinture
215 chemin du Rachou
Tél. 05 58 98 80 16

CRABOS FRÈRES

Négoce de céréales - Transports
300 route de Habas
Tél. 05 58 98 01 24

DUMAS Bernard

Maraîchage, fleurs
1334 route de Dax
Tél. 05 58 98 03 22

GUILLEVIC Hervé - Froid, climatisation

LANDES FROID EQUIPEMENT
43 route de Bourdèou - Tél. 05 58 98 04 32
Mail : landesfroidequipement@orange.fr

LEHÉRICY Thomas

Menuiseries - Cuisines
Tél. 06 87 25 51 08
Mail : thomas.lehericy40@orange.fr

LARTIGAU Yannick

Bois de chauffage (achat/coupe/vente)
530 route de Habas
Tél. 06 33 70 94 58

MASSY Christian

Travaux agricoles
656 chemin du Louetz
Tél. 05 58 98 00 12

LE BOUDOIR DE MAYA

Coiffure à domicile
Tél. 06 20 71 46 12

MEILHAN PAYSAGE

Travaux paysagers, élagage, clôture...
Tél. 06 77 79 79 54
Mail : meilhanpaysage@gmail.com

PEYROUX Anne

Maraîchage
"Lagelouze" - 236 impasse Béhus
Tél. 07 81 50 41 54

RAOUL Freddy

Isolation, menuiserie
61 route des Pyrénées
Tél. 06 61 42 17 14

RIBEIRO Michel

Maçonnerie
120 route de Lagelouze
Tél. 05 58 91 36 19

SCRIVE Antoine - Pépinière

15 chemin de Higas
Tél. 05 58 98 01 86
Site web : www.pepinierescrive.com

SIBERCHICOT Denis

Plomberie
110 chemin de Labarthe
Tél. 05 58 98 09 65

TUQUOY Sylvain

Maçonnerie
783 route de Dax
Tél. 06 70 03 47 73

COMMERCE AMBULANTS / LIVRAISONS

BIGNALET (Habas)

Boucherie, Charcuterie
Tél. 05 58 98 00 05
Tournée le samedi

CHORON (Estibeaux)

Pizza à emporter
Tél. 05 58 98 13 29
Route de Habas

CLAVÉ OCÉAN (Amou)

Poissonnerie
Tél. 05 58 89 23 54
Tournée le mercredi

DEFESCHE Sébastien (Pouillon)

Boulangerie "Le Pétrin d'Antan"
Tél. 05 58 98 39 87

DUBROCA Christophe (Tilh)

Boulangerie "Le fournil de Chalosse"
Tél. 05 58 97 06 53

LATASTE Karine (St Pandelon)

Epicerie "A la bonne heure"
Tél. 06 83 95 05 25
Tournée le mardi

MOREAU Sébastien (Pomarez)

Boulangerie automatique
Tél. 05 58 89 31 16
Place de la Mairie

LE PANIER FRAIS (Mimbaste)

Fruits et légumes bio
www.le-panier-frais.com
Livraison à domicile, le mardi 17h/21h

PIZZA ENTRE AMIS (Habas)

www.pizzaentreamis.wixsite.com
Tél. 06 68 16 17 29
Livraison à domicile

NUMÉROS D'URGENCE

APPELS D'URGENCES..... **112**
POMPIERS..... **18**
POLICE..... **17**
S.A.M.U..... **15**

CENTRE ANTIPOISON
DE BORDEAUX

05 56 96 40 80

GENDARMERIE DE POUILLON

05 58 98 35 85

GENDARMERIE DE PEYREHORADE

05 58 73 74 90

Tarif des locations

TARIFS DES LOCATIONS

Nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} septembre 2018

SALLE LAHAOUT

Personne de la commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
sans cuisine 120 €

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 300 €

Association adhérente à l'association Lahaout.... gratuit

Association communale
non adhérente à l'association Lahaout,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Association communale et hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
sans cuisine gratuit

Association hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Chauffage : 1 jeton = 1 heure de chauffage..... 2,50 €



Pratique et facile...
Réservez la salle Lahaout
sur le site internet
de la commune
www.estibeaux.fr



Salle Lahaout (extérieur)



Salle Lahaout (intérieur)

Toute location doit être payée
à la réservation.
Un chèque de caution d'un montant de 200 €
ainsi qu'une attestation d'assurance
seront demandés.

SALLE POLYVALENTE

Personne de la commune 150 €

VAISSELLE

Personne de la commune gratuit

Personne extérieure à la commune,
par tranche de 100 couverts 25 €

La vaisselle cassée devra être remplacée.

CHAISES

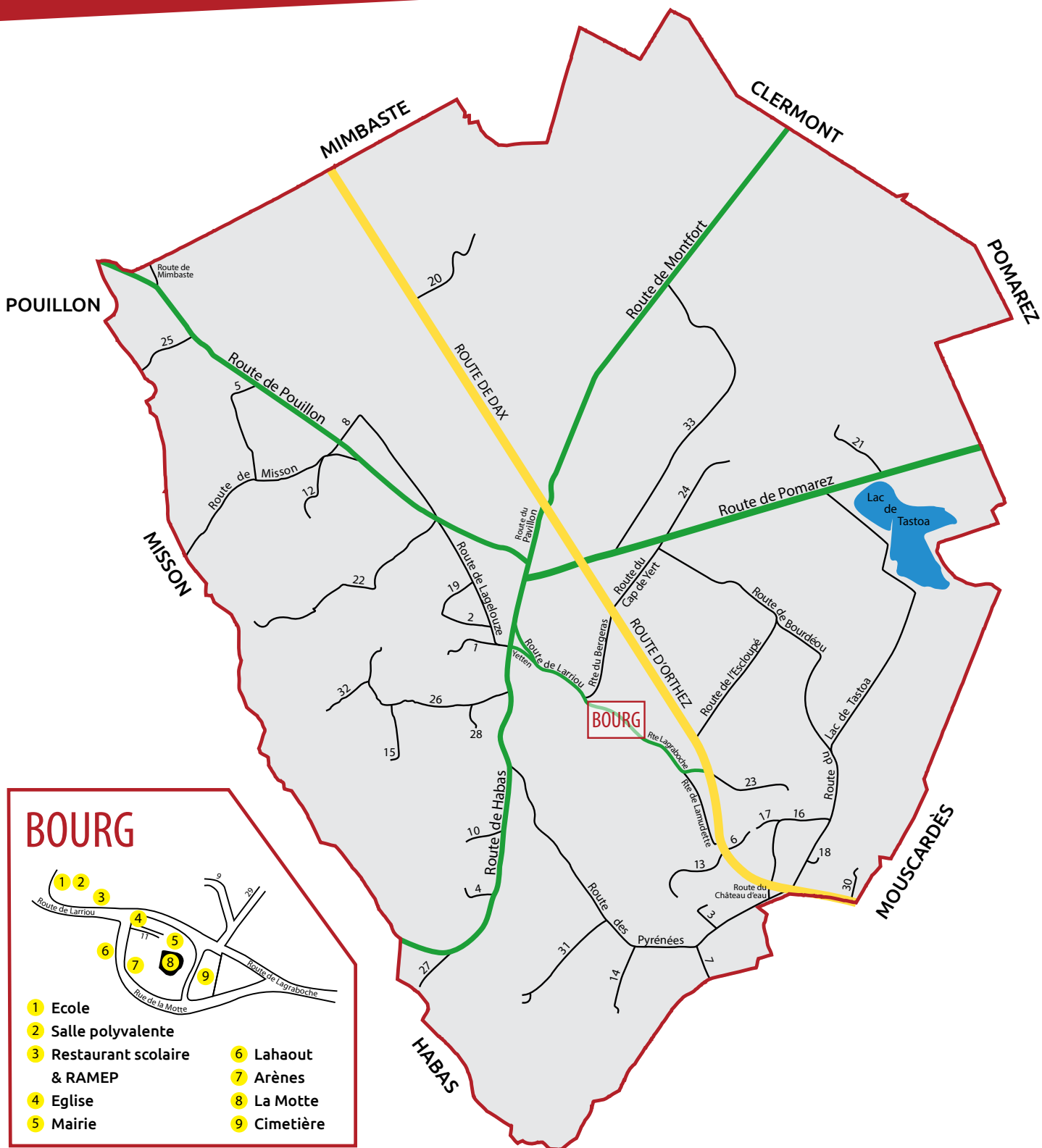
Prêt pour utilisation dans les locaux
communaux uniquement gratuit

Toute chaise cassée devra être remboursée (20 € pièce).



Salle polyvalente

Plan de la commune



LISTE DES CHEMINS ET IMPASSES

- | | | | | | |
|----------|--------------------------|----------|-------------------------|----------|-------------------------|
| 1 | Bastalamont (Impasse) | 12 | Hayet (Impasse du) | 23 | Luc (Impasse du) |
| 2 | Behus (Impasse de) | 13 | Higas (Chemin de) | 24 | Mages (Impasse de) |
| 3 | Bellevue (Impasse) | 14 | Hourcq (Impasse du) | 25 | Marlat (Chemin du) |
| 4 | Beyrie (Impasse de) | 15 | Imbernât (Impasse d') | 26 | Montpellier (Chemin de) |
| 5 | Bonnehoun (Chemin de) | 16 | Labarthe (Chemin de) | 27 | Moulin (Impasse du) |
| 6 | Broussé (Impasse du) | 17 | Labarthe (Impasse de) | 28 | Peyroux (Impasse du) |
| 7 | Cabannes (Chemin de) | 18 | Lacoste (Impasse de) | 29 | Pin (Impasse du) |
| 8 | Castillon (Chemin du) | 19 | Lagelouze (Impasse de) | 30 | Quehut (Impasse du) |
| 9 | Chalosse (Impasse de la) | 20 | Las Puntès (Chemin de) | 31 | Rachou (Chemin du) |
| 10 | Chapelat (Impasse du) | 21 | Latéoulère (Impasse de) | 32 | Rostaing (Impasse de) |
| 11 | Eglise (Impasse de l') | 22 | Louetz (Chemin du) | 33 | Sin (Chemin du) |



Démarches administratives,
informations pratiques,
actualités et plus encore
sur www.estibeaux.fr

La Mairie vous accueille...



Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h
vendredi : 9h - 15h30
1 samedi sur 2 : 9h - 12h

Permanence de Monsieur le Maire :

Sur rendez-vous

Coordonnées :

Tél. : 05 58 98 01 75
Mail : mairie@estibeaux.fr